

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 13 mars 2026

DÉLIBÉRATION – CA-2026-FINANCES-07

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

30 MARS 2026
30 MARS 2026
30 MARS 2026

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC

Direction des Affaires Juridiques et Générales

61, Avenue du Général de Gaulle

94010 CRÉTEIL Cedex

Tél. : 01.45.17.10.31

APPROUVANT LE COMPTE FINANCIER POUR L'ANNÉE 2025

- VU le code de l'éducation ;
- VU le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 202, 210 à 214 ;
- VU l'arrêté du 07 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
- VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 en date du 3 octobre 2025 par laquelle le Conseil d'administration a élu Madame Karine Bergès à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU l'avis de la commission des moyens du conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) en date du 10 mars 2026 ;
- VU les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat et le bilan sont annexés à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 13 mars 2026 en formation plénière décide :

ARTICLE 1 :

D'APPROUVER les éléments d'exécution budgétaires suivants :

- 3 022 ETPT dont :
 - o 2 510 ETPT sous plafond État
 - o et 512 ETPT financés hors SCSP
- 317 328 765 € autorisations d'engagement dont :
 - o 247 591 116 € personnel
 - o 56 197 279 € fonctionnement
 - o 13 540 370 € investissement
- 326 605 343 € crédits de paiement dont :
 - o 247 591 116 € personnel
 - o 55 067 731 € fonctionnement
 - o 23 946 497 € investissement
- 308 126 417 € de recettes
- 18 478 926 € de solde budgétaire

ARTICLE 2 :

D'APPROUVER les éléments d'exécution comptables suivants :

- 16 612 219 € de variation de trésorerie
- 2 577 265 € de résultat patrimonial
- 12 478 430 € de capacité d'autofinancement

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 13 mars 2026

+ 11 737 650 € de variation de fonds de roulement

ARTICLE 3 :

DÉCIDE :

- 1) Les soldes des comptes de report à nouveau au 31/12/2025 :
 - Compte 110 : Abondement en réserves pour 2 080 944,74 € ;
 - Compte 119 : Prélèvement sur les réserves de 659 190,13 €.
- 2) D'affecter en réserves le résultat comptable de 2025 d'un montant de + 2 577 264,95 €.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Le rapport du commissaire aux comptes est joint à la présente délibération.

ARTICLE 4 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La Directrice générale des services et l'Agente comptable sont en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 13 mars 2026

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Amilcar BERNARDINO

La Présidente de l'Université



Karine BERGÈS

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 13 mars 2026

Nombre de membres constituant le conseil : 33	DÉCOMPTE DES VOIX
Nombre de membres en exercice : 32	Votants : 25
Quorum : 17	Votes exprimés : 25
Membres présents : 18	Pour : 19
Membres représentés : 7	Contre : 0
Total des membres présents et représentés : 25	Abstentions : 6

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.

COMPTE FINANCIER 2025

Conseil d'Administration
du 13 mars 2026

Fatima AMMAR-KHODJA, Agent comptable de l'Université Paris-Est Créteil

L'ANNEXE COMPTABLE

SOMMAIRE

Le résultat comptable

Les agrégats financiers

Le rapport du commissaire aux comptes

La délibération du CF

Comptabilité budgétaire

	AE	
	317 328 765	
CP		Recettes
326 605 343		308 126 417
	Solde budgétaire	
	-18 478 926	
	Variation Trésorerie	
	-16 612 219	
	Trésorerie	
	63 600 261	

Comptabilité patrimoniale

Charges		Produits
337 077 770		339 655 035
	Résultat	
	2 577 265	
	CAF ou IAF	
	12 478 430	
Emplois		Ressources
23 946 497		23 205 717
	Variation FDR	
	11 737 650	
	Fonds de roulement	
	16 610 265	

LE COMPTE DE RESULTAT

Le tableau 6 – Situation patrimoniale

C'est la différence entre les produits et les charges de fonctionnement, il mesure l'enrichissement ou l'appauvrissement de l'Université au cours de l'exercice. Il se compose de :

Décaissements
(CP)
En 2025

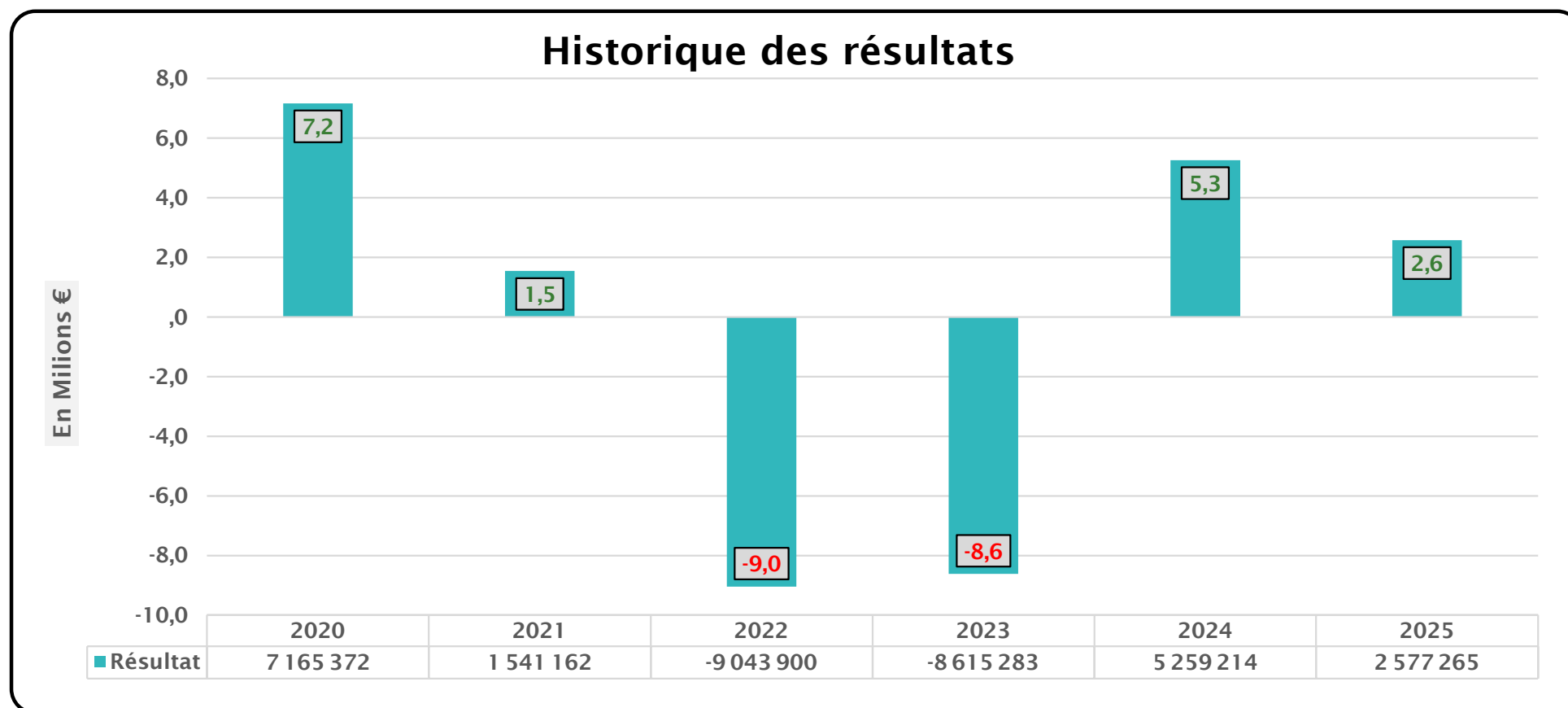
Charges à
rattacher à
l'exercice
Décaissables
en N+1 :
les charges à
payer
Non
décaissables :
les
amortissements,
les provisions

Recettes
encaissées
(RE)
En 2025

Produits à
rattacher à
l'exercice
Encaissables
en N+1 :
les produits à
recevoir
Produits non
encaissables :
les reprises de
financement

Les dépenses et les recettes d'investissement ne sont pas dans le résultat comptable

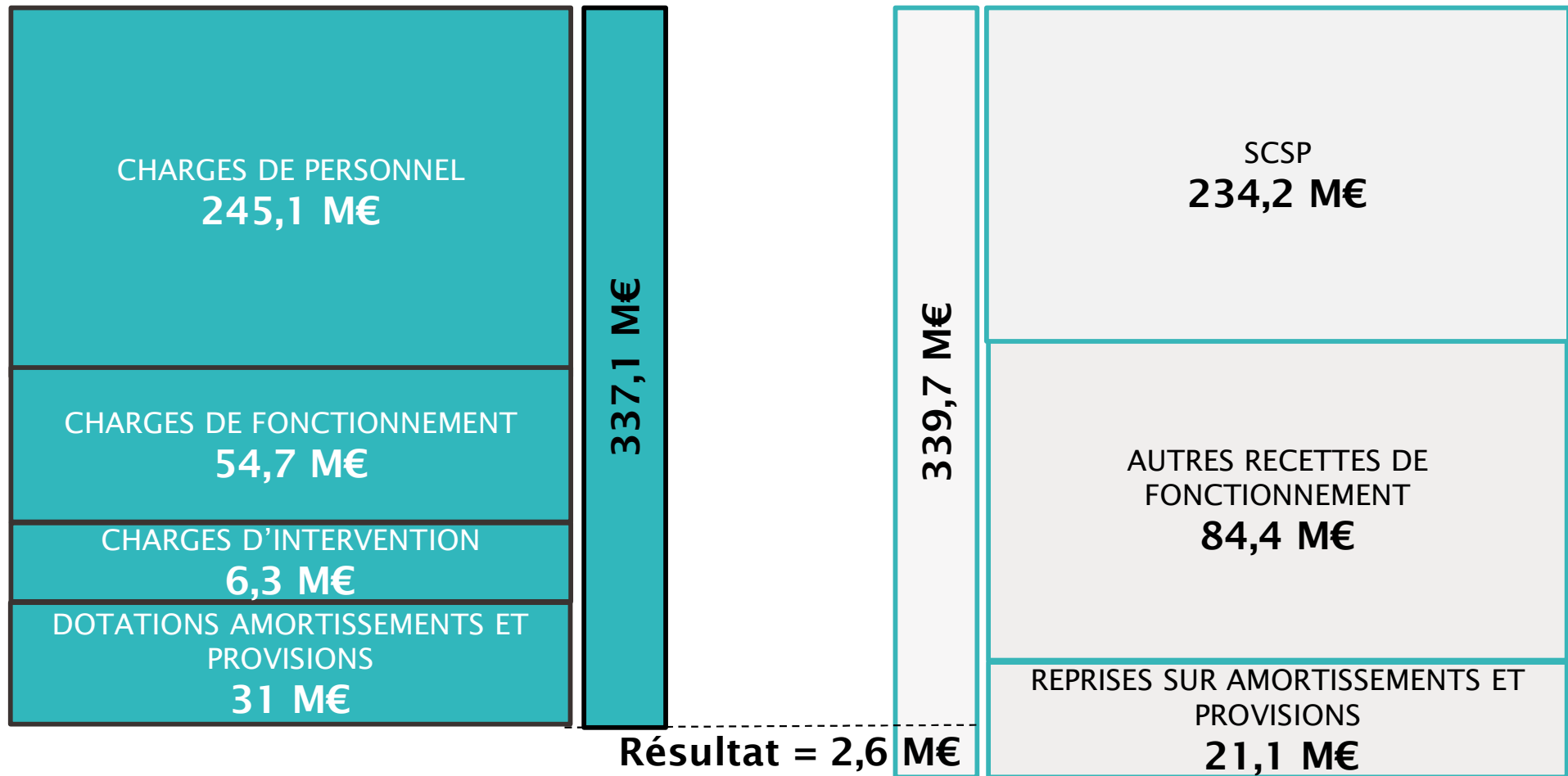
Des produits de fonctionnement supérieurs aux charges depuis 2024



LE COMPTE DE RESULTAT

Le tableau 6 – Situation patrimoniale

Un résultat bénéficiaire de + 2 577 265 € contre 174 448 € prévu au BR 1



LE COMPTE DE RESULTAT

Le tableau 6 – Situation patrimoniale

La totalité des produits augmentent de **+ 1,87 % soit + 6,35 M€** par rapport à l'exercice 2024



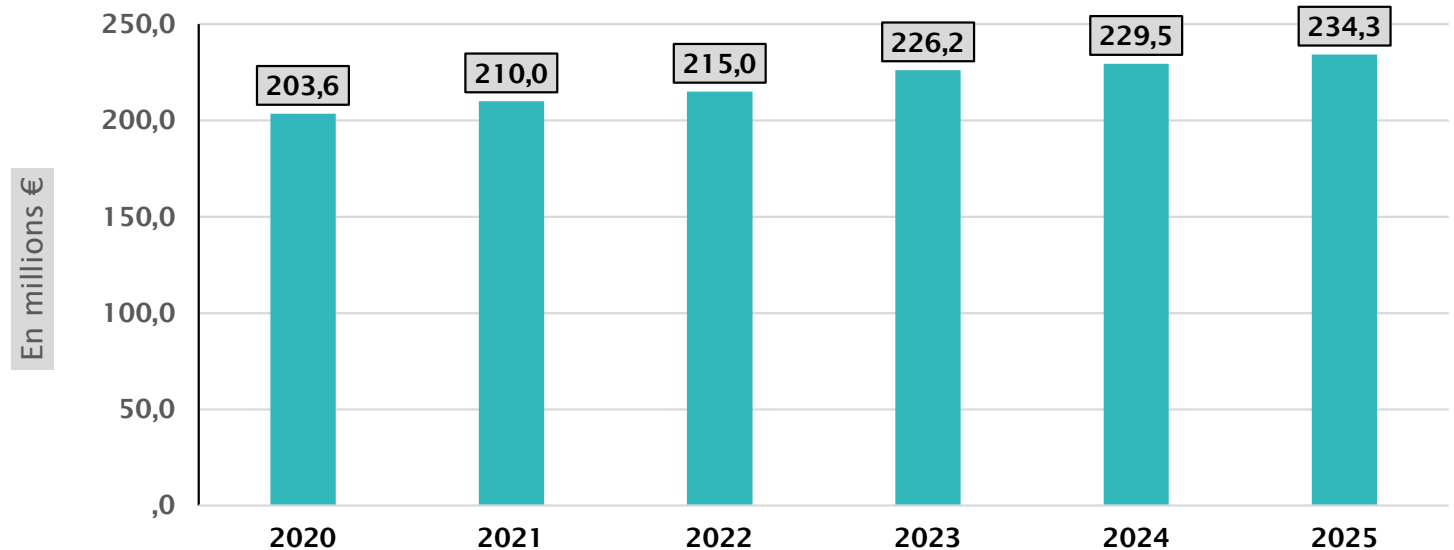
Cette évolution s'explique par diverses tendances :

Les subventions

- **SCSP** : ↗ 4,7 M€ (compensation CAS Pension, COMP 2024, label SAPS, transfert emploi dissolution ComUE)
- **Autres subventions** : ↘ 0,7 M€ (-1,7 M€ compte 74 et +1 M€ compte 75)
- **Taxe apprentissage** : ↗ 44 % soit ↗ 433 K€
- **CVEC** : ↗ 47 K€ (↗ Etudiants de 36 602 à 38 156 et ↘ coût de 74,26 € à 72,48 €)

*74 % des
produits
encaissables*

Evolution de la SCSP



Les ressources propres

- **Droits de scolarité** : ↗ 1,9 M€ ➡ + 5 % nbre étudiants et hausse des DI
- **Formation continue** : ↗ 10 % soit + 672 K€
- **Apprentissage** : ↗ 760 K€ (+ effectifs d'apprentis) malgré les nouvelles réglementations : contribution de 750 €, financement au prorata temporis, minoration des NPEC...)

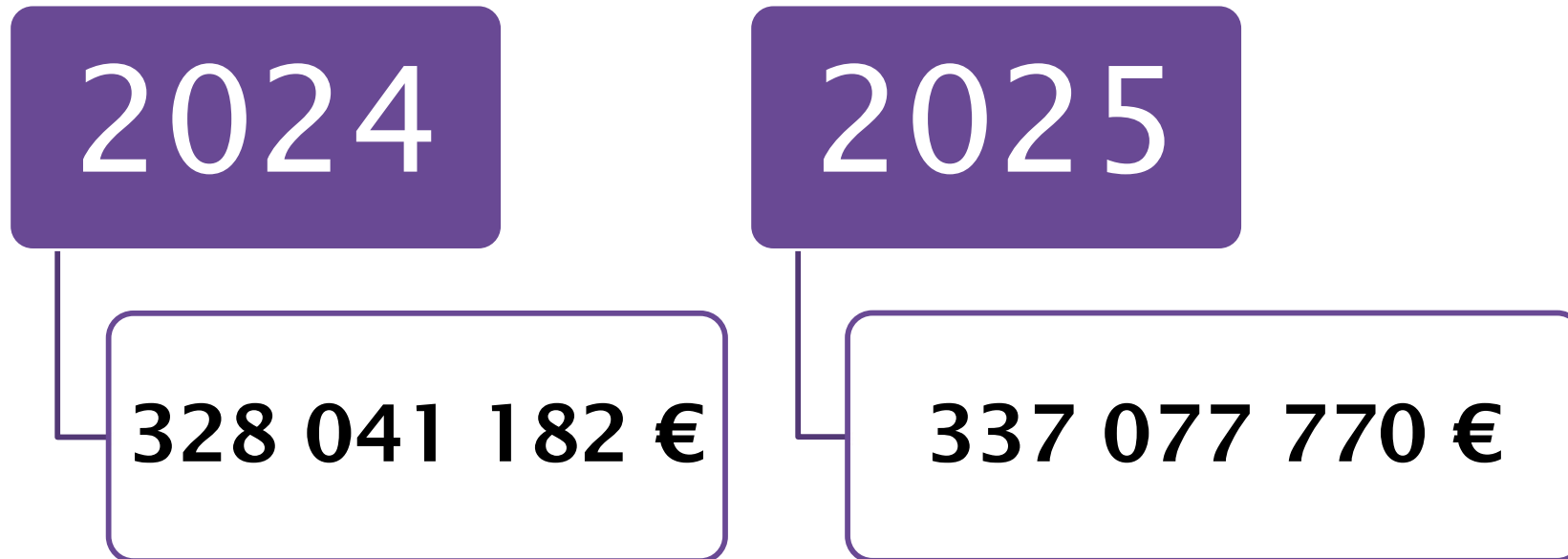
Les autres produits

- **Quotes-parts de subventions** ; ↘ 2,4 M€

LE COMPTE DE RESULTAT

Le tableau 6 – Situation patrimoniale

La totalité des charges augmente de + 2,75 % soit + 9 M€ par rapport à l'exercice 2024



Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs :

- L'augmentation des charges de personnel ;
- La réduction de certaines charges de fonctionnement ;

Les achats

- **Fluides et achats de fournitures d'entretien, de petit équipement et d'enseignement** : ↘ 2,2 M€

Les services extérieurs

- **Locations mobilières** : ↗ 212 K€ (les modulaires)
- **Charges locatives** : ↘ 1M€ (CAPAC 2024 non facturées en 2025)
- **MAD** : ↗ 358 K€ (travail de recensement en lien avec la DRH)
- **Frais déménagement** : ↗ 212 K€ - Achèvement trvx laboratoire IMRB

Les autres services

- **Frais de déplacements** : ↗ 479 K€ - ↗ du nbre de missions
- **Frais d'inscription aux colloques** : ↗ 419 K€
- **Frais de réception** : ↗ 20 % soit + 314 K€

LE COMPTE DE RESULTAT

Le tableau 6 – Situation patrimoniale

La masse salariale continue d'augmenter : + **3,71 %** par rapport à 2024 soit + **8,9 M€**

	2022	2023	2024	2025	Var. 25/24
Salaires et traitements	133 088 532	140 957 299	145 789 501	150 336 333	3,12%
Charges sociales	82 577 433	86 269 313	88 764 399	93 159 382	4,95%
Autres charges de personnel	997 843	1 339 707	1 602 500	1 597 879	-0,29%
Impôts et taxes sur rémunérations	4 347 465	4 545 757	4 946 829	4 961 519	0,30%
Comptabilité générale	221 011 273	233 112 077	241 103 228	250 055 113	3,71%

La variation 2024 - 2025 s'explique notamment par :

- ➔ **Hausse du CAS Pension** : + 2,5 M€
- ➔ **Revalorisation** des doctorants et des emplois étudiants
- ➔ **Différentes mesures** impactant les rémunérations accessoires, primes et indemnités

Les impôts et taxes sont inclus dans l'analyse

Les charges d'intervention

- **Aides versées aux personnels et aux étudiants**
- **Subventions versées à des partenaires**
- ↗ 3 % soit + 190 K€ pour atteindre un montant de 6,2 M€

Les autres charges

- **Les amortissements** : ↘ 2,7 M€ - Le montant des amortissements (17 M€) représente 5 % des charges de l'exercice ; ils sont financés à hauteur de 49 % par les reprises de financement des subventions
- **Les dotations aux provisions sur créances douteuses** : ↘ 1,1 M€ (travail sur le recouvrement & apurement) compensée par l'augmentation des admissions en non valeur de + 1,2 M€

La CAF mesure la capacité de l'université à financer sur ses ressources propres ses besoins tels que ses investissements et/ou des remboursements de dettes financières (emprunt) ➔ « **Epargne de l'université** »

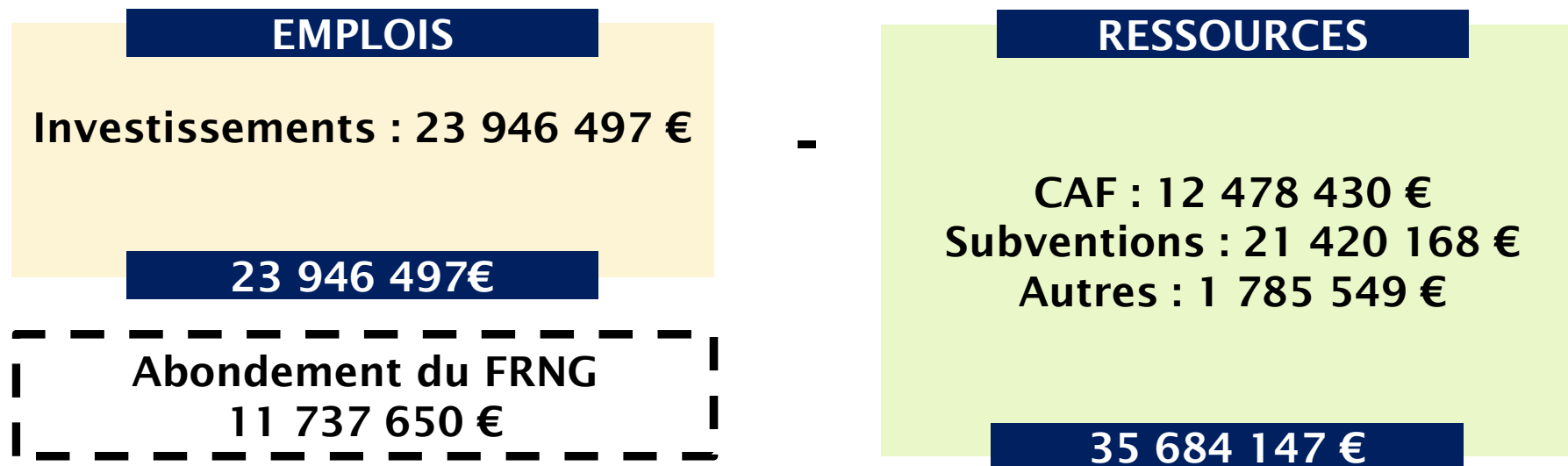
En 2025 elle s'élève à 12,5 M€ contre 15,8 M€ en 2024.

Le montant des investissements en 2025 est de 24 M€ (achats de matériels informatiques, travaux du bâtiment de recherche biomédicale, restructuration de la faculté de santé...) qui sont financés par des subventions obtenues par des partenaires à hauteur de 21,4 M€ (Région, Etat...)

Le taux de couverture des acquisitions par la CAF étant de 52 %, cela signifie que la CAF vient abonder le fonds de roulement.

L'ABONDEMENT DU FONDS DE ROULEMENT

Cette année, c'est un abondement du fonds de roulement de **11 737 650 €**, il se calcule en opérant la différence entre les emplois et les ressources stables :



LE FONDS DE ROULEMENT

Le tableau 6 – Situation patrimoniale

Le Fonds de roulement est calculé à partir du bilan, il **représente une marge de sécurité financière** ➔ « **Epargne nette** »

Elle est dégagée par l'université au cours des différents exercices ➔ **Surplus des ressources pérennes** après financement des investissements au 31/12

HAUT DE BILAN

Fonds de Roulement

=

Capitaux propres

-

Actifs Immobilisés

Capitaux propres
490 338 121 €

(dotation en fonds propres, subventions,
réserves, reports à nouveau,
amortissements...)

Résultat comptable

Actifs Immobilisés
473 727 856 €

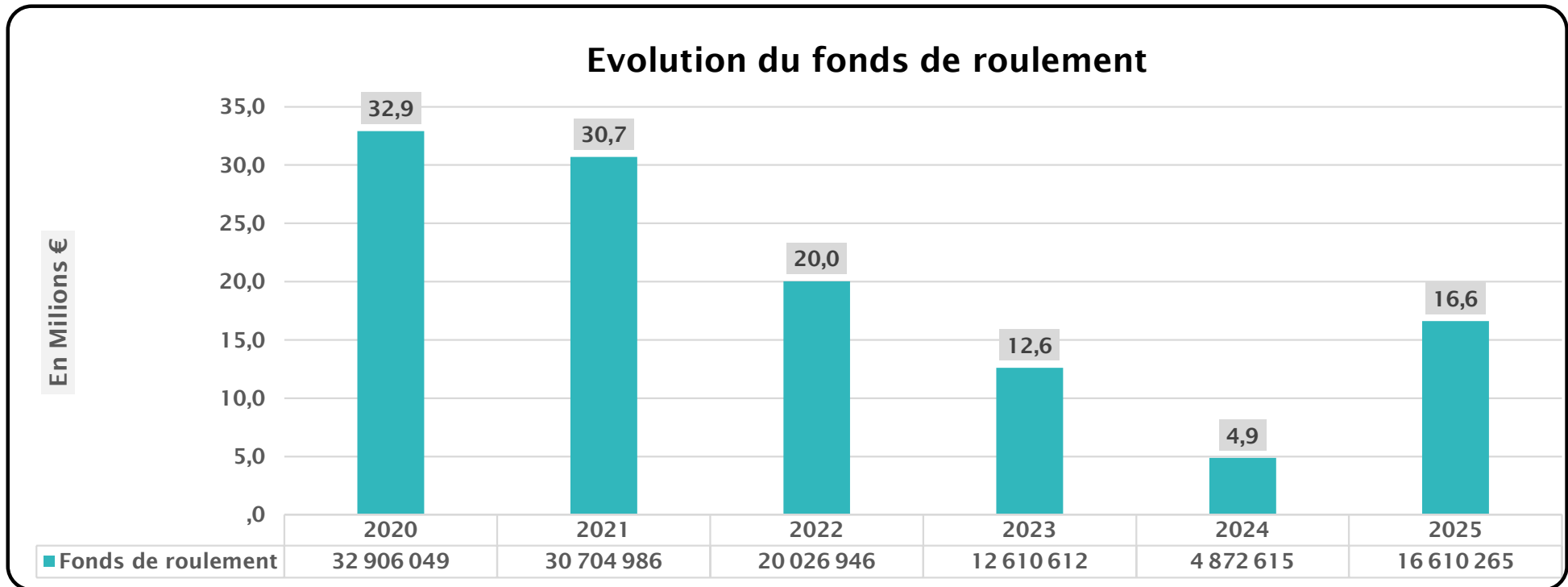
(Bâtiments, terrain, matériels.....)

Fonds de Roulement
16 610 265 €

LE FONDS DE ROULEMENT

Le tableau 6 – Situation patrimoniale

Il permet de couvrir **20 jours** de crédit de paiement en fonctionnement et en personnel, ce qui est au dessus du **seuil de 15 jours**. Il était de 6 jours en 2024.



Le Besoin en Fonds de Roulement est **négatif - 43,7 M€** : cela signifie que **l'UPEC encaisse plus vite qu'elle ne décaisse**. L'UPEC a perçu des avances provenant des opérations pluriannuelles qui n'ont pas encore donné lieu à des décaissements.

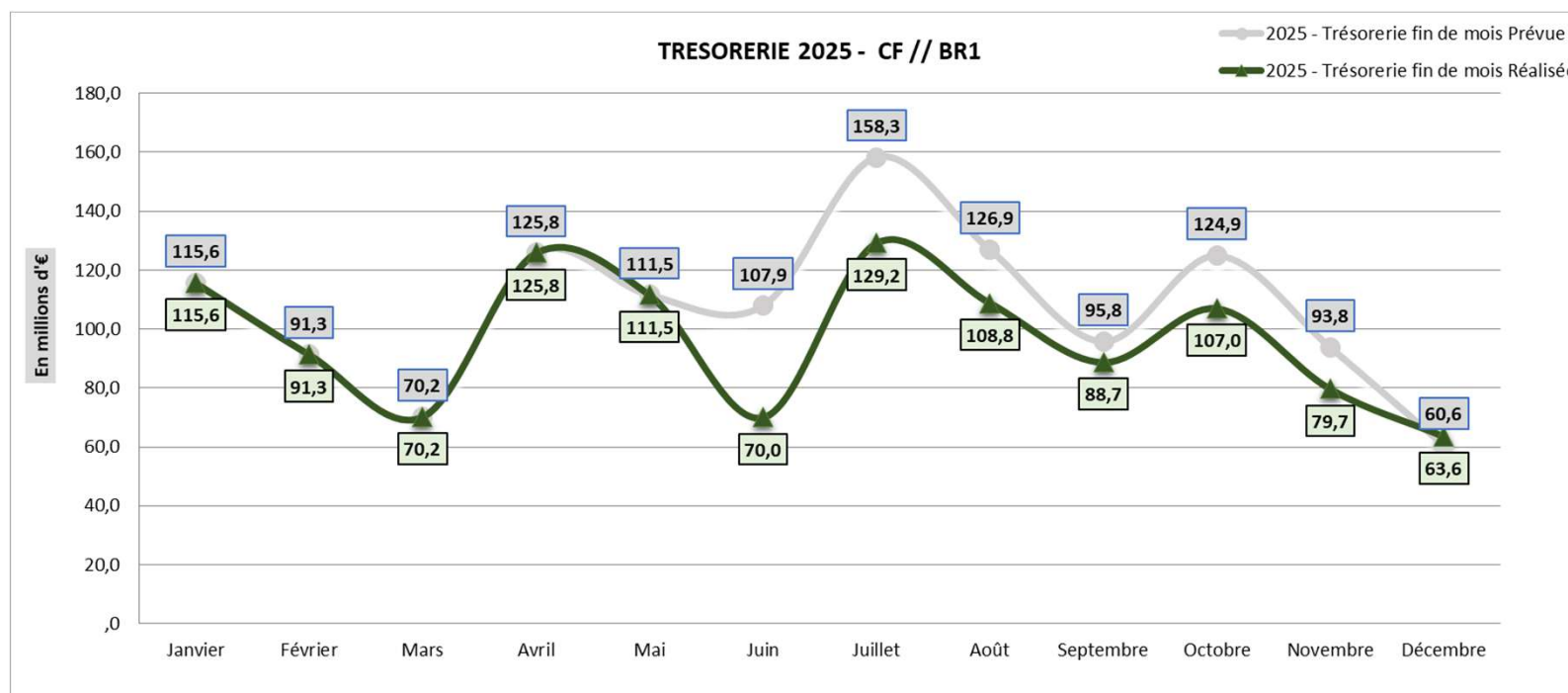
LA TRESORERIE

Le tableau 7 – Plan de trésorerie

Au 01/01/25 la trésorerie s'élevait à 80,2 M€ pour atteindre **63,6 M€**, soit **un prélèvement de 16,6 M€** qui se décompose ainsi :

- Un prélèvement sur la trésorerie fléchée : - **8,9 M€** (Opérations pluriannuelles) ;
- Un prélèvement sur la trésorerie non fléchée : - **7,7 M€**

La trésorerie représente **76 jours** de crédits de paiement en dépenses de fonctionnement et de personnel contre 100 jours en 2024 (*sachant 1 jour = 840,7 K€ de dépenses*).



LA VARIATION DE TRESORERIE

Le tableau 7 - Plan de trésorerie

La variation de trésorerie négative est composée de tous les flux de trésorerie budgétaire et non budgétaire : - **16 612 219 €**

Le solde budgétaire
- 18 478 926 €



Opérations gérées en
comptes de tiers
(cptes d'attente)
+ 1 836 073 €



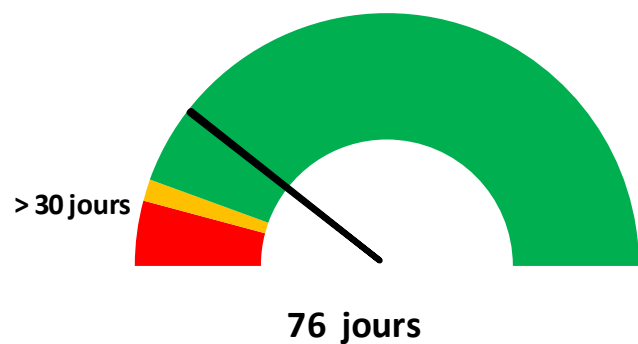
La variation de
trésorerie
- 16 612 219 €



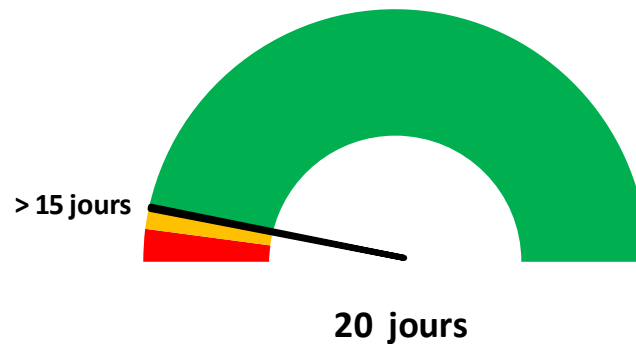
Opérations pour
compte de tiers
(Bourses de mobilités
+ TVA)
+ 30 632 €

CRITERES DE SOUTENABILITE

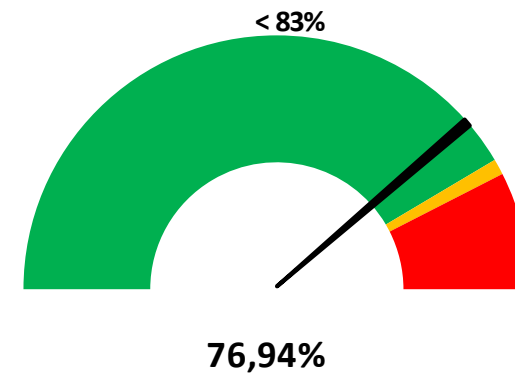
La trésorerie



Le fonds de roulement



Le taux de Dizambourg



PROJET DE DELIBERATION

PROJET DE DELIBERATION

Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment les articles R. 719-102 et R. 719-104 ;

Vu les articles 202, 210, 211, 212 et 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;

Article 1 : Le conseil d'administration approuve le compte financier et arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- ❑ **3 021,88 ETPT dont 2 509,88 ETPT sous plafond d'emplois et 512 ETPT hors plafond d'emplois**
- ❑ **317 328 765,05 € d'autorisations d'engagement dont :**
 - 247 591 115,87 € personnel
 - 56 197 278,88 € fonctionnement et intervention
 - 13 540 370,30 € investissement

- ❑ **326 605 343,21 € de crédits de paiement** dont :
 - 247 591 115,87 € personnel
 - 55 067 730,76 € fonctionnement et intervention
 - 23 946 496,58 € investissement
- ❑ **308 126 417,39 € de recettes**
- ❑ **- 18 478 925,82 € de solde budgétaire déficitaire.**

Article 2 : Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- **- 16 612 219,40 € de variation de trésorerie**
- **+ 2 577 264,95 € de résultat patrimonial**
- **12 478 429,97 € capacité d'autofinancement**
- **+ 11 737 650,15 € de variation de fonds de roulement**

Article 3 : Le conseil d'administration décide pour :

1. Les soldes des comptes de report à nouveau au 31/12/25 :
 - Compte 110 : Abondement en réserves pour 2 080 944,74 € ;
 - Compte 119 : Prélèvement sur les réserves de 659 190,13 €.

2. D'affecter en réserves le résultat comptable de 2025 d'un montant de + 2 577 264,95 €.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Le rapport du commissaire aux comptes est joint à la présente délibération.

Exécution budgétaire 2025

- tableau de suivi des emplois	page 2
- tableau autorisations budgétaires	page 3
- tableau dépenses par destination + recettes par origine	pages 4 et 5
- tableau équilibre financier	page 6
- tableau opération pour compte pour tiers	page 7
- situation patrimoniale (tableau compte de résultat - tableau de financement)	page 8
- tableau plan de trésorerie	page 9
- tableau de synthèse budgétaire et comptable	page 10
- tableau des opérations pluriannuelles et programmation	page 11
- tableau des opérations pluriannuelles (détail)	pages 12 à 14

Document présenté au conseil d'administration

Tableau 1
Tableau des emplois consommés en 2025

		(A)		(B)		(C) = (A) + (B)		
Catégories d'emplois	Nature des emplois	Emplois sous plafond Etat	Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP (*)	Emplois financés hors SCSP (*)	Global prévisions 2025	Global exécution 2025	
		prévision 2025	exécution 2025	prévision 2025	exécution 2025			
Enseignants, enseignants-chercheurs	Permanents	Titulaires	1203	1189		1203	1189	
		CDI	15	14	2	3	17	17
	Non permanents	CDD	324	298	36	41	360	339
contrats doctoraux (hors COMUE)	Non permanents	CDD	83	83	82	114	165	197
Chercheurs	Non permanents	CDD	0	1	75	71	75	72
S/total EC			1625	1585	195	229	1820	1814
BIATSS	Permanents	Titulaires	615	634			615	634
		CDI	66	70	14	24	80	94
	Non permanents	CDD	290	221	308	259	598	480
S/total Biatss			971	925	322	283	1293	1208
Totaux UPEC			2 596	2 510	517	512	3 113	3 022
contrats doctoraux (COMUE)								0
			2 596	2 510	517	512	3 113	3 022
						Plafond global des emplois voté par le CA		

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat	2 596
--	--------------

(*) Subvention pour charges de service public

Note sur les modalités de renseignement du tableau :

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

Tableau 2
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP), prévisions de recettes et solde budgétaire

DEPENSES										
	AE					CP				
	Exécution AE 2024	AE BR 2025	Exécution AE 2025	Taux réalisation	écart AE exécution/prévision	Exécution CP 2024	CP BR 2025	Exécution CP 2025	Taux réalisation	Ecart CP CF/BR
Personnel	240 401 053	250 401 128	247 591 116	99%	-2 810 012	240 401 053	250 401 128	247 591 116	99%	-2 810 012
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>		60 806 999	60 187 131		60 187 131		60 806 999	60 187 131		60 187 131
Fonctionnement	54 031 223	70 889 145	56 197 279	79%	-14 691 866	48 468 622	64 314 222	55 067 731	86%	-9 246 491
Investissement	15 760 564	23 131 407	13 540 370	59%	-9 591 037	33 453 574	36 826 092	23 946 497	65%	-12 879 595
TOTAL DES DÉPENSES	310 192 840	344 421 680	317 328 765	92%	-27 092 915	322 323 248	351 541 442	326 605 343	93%	-24 936 099
Solde budgétaire (excédent)						6 763 119				

RECETTES					
Exécution 2024	RE BR 2025	Exécution 2025	Taux réalisation	Ecart RE CF/BR	
					Recettes globalisées
235 509 575	233 206 400	231 782 311	99%	-1 424 089	Subvention pour charges de service public
-12 877 583	1 733 820	1 827 286	105%	93 466	Autres financements de l'Etat*
2 718 245	2 672 000	2 765 533	104%	93 533	Fiscalité affectée
19 776 023	21 828 026	10 638 758	49%	-11 189 268	Autres financements publics
50 317 129	53 164 900	48 086 416	90%	-5 078 484	Recettes propres
		295 100 304		-17 504 842	Total Recettes globalisées
					Recettes fléchées
16 656 744	1 941 611	4 052 739	209%	2 111 128	Financements de l'Etat fléchés
16 850 501	11 726 975	8 920 761	76%	-2 806 214	Autres financements publics fléchés
135 733	29 950	52 613	176%	22 663	Recettes propres fléchées
		13 026 113		-672 423	Total Recettes fléchées
329 086 367	326 303 682	308 126 417	94%	-18 177 265	TOTAL DES RECETTES
	25 237 760	18 478 926			Solde budgétaire (déficit)

* Le montant en négatif s'explique par la bascule de recettes encaissées sur des PFI globalisés vers les PFI fléchés lors de la réalisation finale après bilan

Dépenses par destination et recettes par origine

Tableau 3

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme								AE	CP
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
Formation initiale et continue	130 274 686	130 274 686	10 145 290	10 505 553	1 302 512	1 522 833	141 722 488	142 303 072	45%	44%
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	73 922 550	73 922 550	4 759 076	5 071 637	848 195	797 927	79 529 822	79 792 115		
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	53 871 861	53 871 861	4 908 469	5 059 901	454 317	724 906	59 234 647	59 656 668		
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	2 480 275	2 480 275	477 744	374 014	0	0	2 958 019	2 854 289		
D105 - Bibliothèques et documentation	6 463 743	6 463 743	1 562 010	1 488 502	12 195	17 641	8 037 949	7 969 886	3%	2%
Recherche	72 580 952	72 580 952	10 095 255	10 088 922	2 182 069	2 777 503	84 858 275	85 447 376	27%	26%
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	24 843 657	24 843 657	6 506 089	6 892 422	1 607 496	1 645 174	32 957 242	33 381 253		
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	5 602 740	5 602 740	337 523	336 990	11 279	11 180	5 951 542	5 950 910		
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	7 069 251	7 069 251	470 206	381 697	95 752	622 576	7 635 208	8 073 524		
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	29 238	29 238		-40 708	0	-4 193	29 238	-15 663		
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	5 926 034	5 926 034	1 141 346	1 122 478	415 317	439 127	7 482 697	7 487 640		
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	27 540 620	27 540 620	852 100	781 342	52 225	63 448	28 444 945	28 385 410		
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	1 569 411	1 569 411	787 991	614 700	0	191	2 357 402	2 184 302		
D114 - Immobilier	6 836 142	6 836 142	18 998 968	18 942 031	6 900 851	15 107 848	32 735 960	40 886 021	10%	13%
D115 - Pilotage et support	28 780 096	28 780 096	13 130 791	11 807 038	2 219 617	3 876 487	44 130 504	44 463 622	14%	14%
Étudiants	2 655 498	2 655 498	2 264 965	2 235 685	923 126	644 184	5 843 589	5 535 367	2%	2%
D201 - Aides directes aux étudiants	87 815	87 815	82 379	89 164	0	0	170 194	176 979		
D202 - Aides indirectes	1 191 113	1 191 113	456 352	484 474	10 134	20 932	1 657 599	1 696 518		
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 376 570	1 376 570	1 726 234	1 662 048	912 993	623 252	4 015 796	3 661 870		
Total	247 591 116	247 591 116	56 197 279	55 067 731	13 540 370	23 946 497	317 328 765	326 605 343		

Dépenses par destination et recettes par origine

Tableau 3

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des recettes par origine (obligatoire)
Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Recettes de l'organisme								Total
	Recettes globalisées				Recettes fléchées				
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat*	Fiscalité affectée	Autres financements publics*	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public	231 782 311								231 782 311
Droits d'inscription					6 125 699				6 125 699
Formation continue, diplômes propres et VAE					7 569 249				7 569 249
Taxe d'apprentissage					870 530				870 530
Contrats et prestations de recherche hors ANR					1 095 249				1 095 249
Valorisation									0
ANR investissements d'avenir				-3 477 874			6 438 222		2 960 348
ANR hors investissements d'avenir				6 189 160			0		6 189 160
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région				2 743 025		637 940	286 682		3 667 647
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne				1 588 015			1 197 551		2 785 566
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		1 827 286		3 488 654	878 390	3 414 799	998 306		10 607 435
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs					102 021				102 021
Autres recettes			2 765 533	107 778	31 445 278			52 613	34 371 203
<i>Dont formation par l'apprentissage</i>					28 147 922				28 147 922
Total	231 782 311	1 827 286	2 765 533	10 638 758	48 086 416	4 052 739	8 920 761	52 613	308 126 418
	75%	1%	1%	3%	16%				
							SOLDE BUDGETAIRE		-18 478 926

* Les montants en négatif s'explique par la bascule de recettes encaissées sur des PFI globalisés vers les PFI fléchés lors de la réalisation finale après bilan

Tableau 4
Équilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS				
	Exécution 2024	Montants BR 2025	Exécution 2025	Ecart CF/BR 2025
Solde budgétaire (déficit)		25 237 760	18 478 926	-6 758 834
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements				
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	6 526 023	5 645 779	4 106 445	-1 539 334
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	160 288	300 000	3 118 966	2 818 966
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	6 686 311	31 183 539	25 704 336	-5 479 203
Variation de trésorerie (I)	6 132 963			0
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée ***</i>		13 698 536		
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>				
TOTAL DES BESOINS	12 819 274	31 183 539	25 704 336	-5 479 203

FINANCEMENTS				
Exécution 2024	Montants BR 2025	Exécution 2025	Ecart CF/BR 2025	
6 763 119			-	Solde budgétaire (excédent) *
				Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements
8 777 582	4 899 175	4 137 078	-762 097	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)
-2 721 427	6 665 104	4 955 039	-1 710 065	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
12 819 274	11 564 279	9 092 117	-2 472 162	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)
	19 619 260	16 612 219	-3 007 041	Variation de trésorerie (II)
		8 911 377	-22 609 913	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***</i>
	33 317 796	7 700 843	25 616 953	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>
12 819 274	31 183 539	25 704 336	-5 479 203	TOTAL DES FINANCEMENTS

* Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (tableau 2)

** Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)

*** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Décaissements	Encaissements
BOURSE MOBILITES IDF	47310000	Recettes à transférer	0,00	129 200,00
PFI ERASMUS	47310000	Recettes à transférer	1 263 284,00	1 435 072,00
PFIUFAA02120212022	47310000	Recettes à transférer	600,00	0,00
PFIUFAA0212022/2023	47310000	Recettes à transférer	26 423,93	35 600,00
PFI ARRESTAD CE	47310000	Recettes à transférer	0,00	-37 112,50
AIDEMOBILINTERNA	47310000	Recettes à transférer	314 400,00	163 400,00
PERMISCFA	47310000	Recettes à transférer	125 500,00	167 000,00
TVA	44551000	TVA à décaisser	2 376 236,96	2 243 918,32
Autres opérations pour comptes de tiers	47182800	Autres recettes à classer	3 118 965,56	4 955 039,05
TOTAL			7 225 410,45	9 092 116,87

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Exécution 2024				BR1 - 2025				Exécution 2025				Ecart CF/BR 2025			
	Exécution 2024	BR1 - 2025	Exécution 2025	Ecart CF/BR 2025	Exécution 2024	BR1 - 2025	Exécution 2025	Ecart CF/BR 2025	Exécution 2024	BR1 - 2025	Exécution 2025	Ecart CF/BR 2025	Exécution 2024	BR1 - 2025	Exécution 2025	Ecart CF/BR 2025
Personnel	240 471 231	250 401 128	245 093 594	-5 307 534	Subventions de l'Etat	236 084 709	234 796 513	236 935 650	2 139 137							
dont charges de pensions civiles*	60 955 454	60 806 999	63 453 918	2 646 919	Fiscalité affectée	2 718 245	2 672 000	2 765 533	93 533							
Fonctionnement autre que les charges de personnel	87 569 950	96 831 534	85 715 129	-11 116 405	Autres subventions	24 949 493	32 290 069	28 190 000	-4 100 069							
Intervention (le cas échéant)	0		6 269 048	6 269 048	Autres produits	69 547 949	77 648 528	71 763 853	-5 884 675							
TOTAL DES CHARGES (1)	328 041 181	347 232 662	337 077 770	-10 154 892	TOTAL DES PRODUITS (2)	333 300 396	347 407 110	339 655 035	-7 752 075							
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	5 259 215	174 448	2 577 265	2 402 817	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0	0	0	0							
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	333 300 396	347 407 110	339 655 035	-7 752 075	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	333 300 396	347 407 110	339 655 035	-7 752 075							

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Exécution 2024	BR1 - 2025	Exécution 2025	Ecart CF/BR 2025
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	5 259 215	174 448	2 577 265	2 402 817
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	32 517 312	32 517 312	30 998 254	-1 519 058
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	11 630 499	24 453 678	12 821 304	-11 632 374
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	18		-1 420	-1 420
- produits de cession d'éléments d'actifs	1 820			0
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	10 738 440		8 274 365	8 274 365
CAF	15 405 786	8 238 082	12 478 430	4 240 348

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Exécution 2024				BR1 - 2025				Exécution 2025				Ecart CF/BR 2025			
	Exécution 2024	BR1 - 2025	Exécution 2025	Ecart CF/BR 2025	Exécution 2024	BR1 - 2025	Exécution 2025	Ecart CF/BR 2025	Exécution 2024	BR1 - 2025	Exécution 2025	Ecart CF/BR 2025	Exécution 2024	BR1 - 2025	Exécution 2025	Ecart CF/BR 2025
Insuffisance d'autofinancement*					Capacité d'autofinancement*	15 405 786	8 238 082	12 478 430	4 240 348							
					Financement de l'actif par l'Etat	4 149 145	20 902 359	16 112 798	-4 789 561							
Investissements	35 937 268	36 826 092	23 946 497	-12 879 595	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	8 485 927	6 870 459	5 307 370	-1 563 089							
					Autres ressources	158 413		1 785 549	1 785 549							
Remboursement des dettes financières					Augmentation des dettes financières				0							
TOTAL DES EMPLOIS (5)	35 937 268	36 826 092	23 946 497	-12 879 595	TOTAL DES RESSOURCES (6)	28 199 271	36 010 900	35 684 147	-326 753							
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	0	0	11 737 650	12 552 842	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	7 737 997	815 192	0	0							

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Exécution 2024	BR1 - 2025	Exécution 2025	Ecart CF/BR 2025
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-7 737 997	-815 192	11 737 650	12 552 842
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-13 870 960	18 804 072	28 349 870	9 545 798
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	6 132 963	-19 619 264	-16 612 219	3 007 044
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	4 872 615	4 057 423	16 610 265	12 552 842
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-75 339 866	-56 535 794	-46 989 996	9 545 798
Niveau final de la TRESORERIE	80 212 480	60 593 217	63 600 261	3 007 044

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

TABLEAU 7
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle	
SOLDE INITIAL (début de mois)	80 212 480	115 600 268	91 317 743	70 226 838	125 788 847	111 513 994	69 996 452	129 172 805	108 820 878	88 726 455	107 005 547	79 653 020		
ENCAISSEMENTS														
<i>Recettes budgétaires globalisées</i>	1 519 569	60 835 915	5 491 323	5 909 059	60 250 649	4 473 379	82 766 811	3 039 692	7 087 279	49 494 017	5 762 319	8 470 294	295 100 304	
Subvention pour charges de service public	0	55 985 383	0	0	56 215 383	0	78 379 531	0	0	40 147 910	1 054 104	0	231 782 311	
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres financements de l'Etat	60 525	607 988	228 826	39 542	23 783	162 143	5 000	33 777	-1 100	173 603	1 350	491 851	1 827 286	
Fiscalité affectée	0	1 467 804	0	0	0	-20 000	0	0	1 317 729	0	0	0	2 765 533	
Autres financements publics	660 007	-446 959	1 021 685	1 487 726	702 747	480 870	894 158	845 980	224 005	4 375 377	196 545	196 618	10 638 758	
Recettes propres	799 037	3 221 700	4 240 813	4 381 792	3 308 736	3 850 366	3 488 122	2 159 934	5 546 645	4 797 127	4 510 320	7 781 825	48 086 416	
<i>Recettes budgétaires fléchées</i>	0	1 966 452	775 000	3 400 000	793 487	127 092	484 533	10 000	272 906	1 592 582	3 056 082	547 978	13 026 113	
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Financements de l'Etat fléchés	0	0	0	3 400 000	649 840	0	0	0	-1	0	2 900	0	4 052 739	
Autres financements publics fléchés	0	1 956 452	775 000	0	143 647	127 092	484 533	10 000	272 907	1 568 050	3 053 182	529 897	8 920 761	
Recettes propres fléchées	0	10 000	0	0	0	0	0	0	0	24 532	0	18 081	52 613	
<i>Opérations non budgétaires</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Emprunts : encaissements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Prêts : encaissements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<i>Opérations gérées en compte de tiers</i>	57 717 459	-57 626 126	-1 698 611	53 048 700	-50 150 903	1 845 043	6 819 707	733 792	3 733 280	-3 530 921	-6 307 286	4 507 984	9 092 117	
TVA encaissée	8 943	18 255	32 931	8 307	28 789	1 005 013	4 225	7 509	33 102	61 471	24 593	1 010 780	2 243 918	
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers :	0	0	69 000	95 160	0	0	18 800	1 591 600	66 500	0	0	52 100	1 893 160	
Autres encaissements d'opérations gérées en	57 708 515	-57 644 381	-1 800 542	52 945 233	-50 179 692	840 031	6 815 482	707 483	2 108 578	-3 658 891	-6 331 879	3 445 104	4 955 039	
TOTAL	59 237 027	5 176 242	4 567 712	62 357 759	10 893 233	6 445 514	90 071 051	3 783 483	11 093 465	47 555 678	2 511 115	13 526 256	317 218 534	
DECAISSEMENTS														
<i>Enveloppes hors recettes fléchées</i>	23 042 830	26 500 620	23 437 038	24 404 722	22 753 853	25 043 989	28 207 546	22 984 920	26 781 080	26 959 268	28 147 210	26 404 777	304 667 853	
Personnel	19 690 297	20 425 798	19 715 568	19 433 506	19 323 596	20 968 206	20 700 613	22 259 952	19 184 769	20 395 770	21 360 557	19 988 689	243 447 321	
Fonctionnement	3 000 947	4 739 971	3 392 877	4 128 231	3 044 179	3 532 662	6 677 824	716 184	6 603 953	5 518 842	5 114 268	5 793 752	52 263 689	
Investissement	351 587	1 334 851	328 593	842 985	386 078	543 121	829 109	8 784	992 358	1 044 656	1 672 386	622 336	8 956 843	
<i>Dépenses sur recettes fléchées</i>	686 922	2 573 318	1 926 588	1 891 793	2 021 292	2 976 963	2 092 634	1 105 359	1 781 484	1 903 901	1 073 610	1 903 628	21 937 490	
Personnel	328 622	310 008	322 805	326 977	330 483	365 442	333 476	333 805	361 224	351 636	379 192	400 124	4 143 795	
Fonctionnement	132 082	176 739	448 183	184 949	143 105	240 125	425 975	65 970	187 583	304 536	326 689	168 106	2 804 042	
Investissement	226 217	2 086 571	1 155 600	1 379 867	1 547 704	2 371 395	1 333 183	705 584	1 232 676	1 247 729	367 730	1 335 397	14 989 653	
<i>Opérations non budgétaires</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Emprunts : remboursements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Prêts : décaissements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<i>Opérations gérées en compte de tiers</i>	119 488	384 829	294 991	-19 500 766	392 941	19 942 103	594 519	45 131	2 625 325	413 417	642 823	1 270 609	7 225 410	
TVA décaissée	84 806	163 709	81 205	180 811	245 525	113 228	269 697	38 617	129 411	203 192	511 101	354 936	2 376 237	
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers :	28 668	219 102	212 509	58 858	35 545	207 087	207 928	0	387 342	198 581	119 403	55 185	1 730 208	
Autres décaissements d'opérations gérées en	6 014	2 019	1 277	-19 740 435	111 871	19 621 788	116 894	6 514	2 108 572	11 644	12 319	860 488	3 118 966	
TOTAL	23 849 240	29 458 767	25 658 617	6 795 750	25 168 086	47 963 055	30 894 699	24 135 409	31 187 888	29 276 586	29 863 643	29 579 014	333 830 754	
SOLDE DU MOIS	35 387 787	-24 282 525	-21 090 905	55 562 009	-14 274 854	-41 517 541	59 176 352	-20 351 926	-20 094 423	18 279 092	-27 352 528	-16 052 759	-16 612 219	
SOLDE CUMULE	115 600 268	91 317 743	70 226 838	125 788 847	111 513 994	69 996 452	129 172 805	108 820 878	88 726 455	107 005 547	79 653 020	63 600 261		
													dont trésorerie fléchée	
														-8 911 377
														dont trésorerie non fléchée
														-7 700 843
														-16 612 219

TABLEAU 12
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Compte financier 2025	
Niveaux initiaux	1	Niveau initial de restes à payer nets des retraits d'engagements juridiques sur exercices antérieurs à N	59 786 896
	2	Niveau initial du fonds de roulement	4 872 615
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-75 339 866
	4	Niveau initial de la trésorerie	80 212 480
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	3 455 182
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	76 757 298
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	317 328 765
	6	Résultat patrimonial	2 577 265
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	12 478 430
	8	Variation du fonds de roulement	11 737 650
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS -3 221 553
		Variation des stocks	+ / - -5 916
		Charges sur créances irrécouvrables...	- -3 376 184
		Produits divers de gestion courante	+ 160 548
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS 33 438 129
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / - -8 912 737
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - 42 086 008
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / - -534 456
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - 799 314
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	-18 478 926
		12.a Recettes budgétaires	308 126 417
	12.b Crédits de paiement ouverts	326 605 343	
13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	-1 866 706,42	
14	Variation de la trésorerie = 12 - 13	-16 612 219	
	14.a dont variation de la trésorerie fléchée	-8 911 377	
	14.b dont variation de la trésorerie non fléchée	-7 700 843	
15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	28 349 870	
16	Variation des restes à payer	-9 276 578	
Niveaux finaux	17	Niveau final de restes à payer	50 510 318
	18	Niveau final du fonds de roulement	16 610 265
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	-46 989 996
	20	Niveau final de la trésorerie	63 600 261
		20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	-5 456 194
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	69 056 455	

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale

Tableau 9 (synthèse)
Tableau des opérations pluriannuelles et programmation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévision pluriannuelle	Exécution 2025									Prévision 2026 et suivantes		
		Coût total de l'opération (1)	AE ouvertes les années antérieures à 2024 (2)	AE consommées les années antérieures à 2024 (3)	AE ouvertes en 2025 (4)	AE consommées en 2025 (5)	TOTAL des AE ouvertes au 31-12- 2025 (6) = (3) + (5)	CP ouverts les années antérieures à 2024 (7)	CP consommés les années antérieures à 2024 (8)	CP ouverts en 2025 (9)	CP consommés en 2025 (10)	TOTAL des CP ouverts au 31-12- 2025 (11) = (8) + (10)	Restes à engager en fin d'année 2026 (AE) (12)	Restes à payer en fin d'année 2026 (CP) (13)
Dépenses d'investissement (PPI)	Investissement DPDD	140 016 197	75 818 928	75 815 918	3 712 593	3 890 573	79 706 492	59 240 622	59 240 622	22 173 381	14 078 882	73 319 504	60 309 706	6 386 988
Total Dépenses d'investissement DPDD		140 016 197	75 818 928	75 815 918	3 712 593	3 890 573	79 706 492	59 240 622	59 240 622	22 173 381	14 078 882	73 319 504	60 309 706	6 386 988
Dépenses d'investissement (PPI)	Investissement DSI	6 893 972	5 552 428	5 535 428	1 680 171	1 351 576	6 887 004	2 887 842	2 887 842	2 035 600	2 918 004	5 805 846	6 968	1 081 158
Total Dépenses d'investissement DSI		6 893 972	5 552 428	5 535 428	1 680 171	1 351 576	6 887 004	2 887 842	2 887 842	2 035 600	2 918 004	5 805 846	6 968	1 081 158
Dépenses d'investissement CVEC	Report Crédits CVEC	1 552 453	0	0	1 552 453	1 530 439	1 530 439	0	0	1 552 453	594 395	594 395	22 014	936 044
Total Dépenses Report CVEC		1 552 453	0	0	1 552 453	1 530 439	1 530 439	0	0	1 552 453	594 395	594 395	22 014	936 044
Contrats de recherche	Personnel	52 672 527	21 619 518	21 619 518	5 987 118	5 987 118	27 606 637	21 619 518	21 619 518	7 035 336	5 987 118	27 606 637	25 065 891	0
	Fonctionnement	79 512 263	34 324 656	32 973 897	7 581 416	7 445 743	40 419 640	32 607 932	32 607 932	10 674 022	7 646 712	40 254 644	39 092 623	164 997
	Investissement	18 311 357	7 272 256	7 256 064	2 113 439	2 105 488	9 361 551	6 742 784	6 742 784	3 558 248	2 366 189	9 108 973	8 949 805	252 578
Total contrat de recherche		150 496 147	63 216 430	61 849 480	15 681 973	15 538 349	77 387 828	60 970 235	60 970 235	21 267 606	16 000 019	76 970 253	73 108 319	417 575
Contrat d'enseignement	Personnel	41 307 797	15 613 708	15 613 708	13 602 047	11 400 847	27 014 555	15 613 708	15 613 708	14 304 004	11 400 847	27 014 555	14 293 242	0
	Fonctionnement	38 590 763	11 446 069	11 446 069	20 308 408	8 995 839	20 441 907	9 193 937	9 193 937	20 616 992	8 066 639	17 260 576	18 148 856	3 181 332
	Investissement	13 213 582	1 617 475	1 617 475	11 155 027	1 239 156	2 856 631	450 289	450 289	3 233 896	2 395 634	2 845 923	10 356 951	10 708
Total contrat d'enseignement		93 112 142	28 677 251	28 677 251	45 065 482	21 635 842	50 313 094	25 257 935	25 257 935	38 154 892	21 863 120	47 121 054	42 799 049	3 192 039
	Ss total personnel	93 980 325	37 233 227	37 233 227	19 589 165	17 387 965	54 621 192	37 233 227	37 233 227	21 339 340	17 387 965	54 621 192	39 359 133	0
	Ss total fonctionnement	118 103 026	45 770 725	44 419 966	27 889 823	16 441 582	60 861 548	41 801 869	41 801 869	31 291 014	15 713 351	57 515 220	57 241 479	3 346 328
	Ss total investissement	179 987 561	90 261 086	90 224 885	20 213 683	10 117 232	100 342 117	69 321 538	69 321 538	32 553 578	22 353 103	91 674 641	79 645 444	8 667 477
TOTAL		392 070 912	173 265 038	171 878 078	67 692 672	43 946 779	215 824 857	148 356 633	148 356 633	85 183 932	55 454 419	203 811 052	176 246 055	12 013 805

A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Prévision	Exécution 2025		Prévisions en 2026 et suivantes
		Financement de l'opération (18)	Encaissements des années antérieures à 2024 (19)	Encaissement en 2025 (20)	Restes à encaisser en N+1 et suivantes (21)
Dépenses d'investissement DPDD (PPI)	Financement de l'Etat*	92 489 340	24 264 173	4 049 840	64 175 327
	Autres financements publics**	3 701 760	1 700 260	203 991	1 797 509
Total PPI		96 191 100	25 964 433	4 253 831	65 972 836
Contrats de recherche	Financement de l'Etat*	67 569 120	32 276 414	746 915	34 545 791
	Autres financements publics**	71 442 351	25 960 530	11 630 692	33 851 129
	Autres financements***	14 916 144	3 512 404	2 380 000	9 023 740
Total contrat de recherche		153 927 615	61 749 348	14 757 607	77 420 660
Contrat d'enseignement	Financement de l'Etat*	10 756 468	443 542	124 407	10 188 519
	Autres financements publics**	84 702 849	15 876 861	8 103 179	60 722 809
	Autres financements***	437 296	330 337	56 779	50 181
Total contrat d'enseignement		95 896 613	16 650 740	8 284 364	70 961 509
	Ss total financement de l'Etat	170 814 928	56 984 129	4 921 162	108 909 637
	Ss total autres financements publics	159 846 961	43 537 652	19 937 862	96 371 447
	Ss total autres financements	15 353 440	3 842 741	2 436 779	9 073 921
TOTAL		346 015 329	104 364 521	27 295 802	214 355 005

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

Tableau 9
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes		
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE ouvertes pour l'année 2025	AE consommées en 2025	Total des AE consommées	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommées au titre des années antérieures	CP ouvertes pour l'année 2025	CP consommées en 2025	Total des CP consommées	Restes à engager en fin d'année 2025 (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année 2025 (CP)	
Total	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (3)+(5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)=(8)+(10)	(12)=(1)-(3)-(5)	(13)=(3)-(5)-(8)-(10)	
Dépenses d'investissement (PPI)	Investissement	140 016 197	75 818 928	75 815 918	3 712 593	3 890 573	79 706 492	59 240 622	59 240 622	22 173 381	14 078 882	73 319 504	60 309 706	6 386 988
CC-Restructuration de l'étanchéité de la dalle Eotp 15L00105A	CPER 2015 - 2020 + Autofinancement pour TC et ADAP	12 859 625	10 722 566	10 722 566	1 879 093	750 031	11 472 597	6 913 257	6 913 257	5 334 391	3 883 892	10 797 149	1 387 028	675 448
Médecine - restructuration Eotp 15L00107A	CPER 2015 - 2020 Réhabilitation +CPER 2015-2020 Mise en sécurité +Autofinancement ADAP +Autofinancement R+5	23 883 910	21 404 539	21 404 539	1 300 603	1 665 712	23 070 251	12 736 482	12 736 482	11 744 866	7 531 621	20 268 103	813 659	2 802 148
Médecine construction d'un bâtiment pour la recherche biomédicale Eopt 16L00113A	CPER 2015 - 2020 +Autofinancement	22 300 000	21 755 520	21 755 520	432 728	1 032 248	22 787 769	20 061 789	20 061 789	2 153 211	1 632 172	21 693 961	-487 768	1 093 808
Ad'Ap Eotp 16L00110A	Autofinancement	2 355 065	1 082 398	1 082 398	-469	11	1 082 410	1 062 972	1 062 972	19 427	474	1 063 445	1 272 655	18 964
Réaménagement du bâtiment I Eotp 18L00992S	Autofinancement	2 933 500	2 336 378	2 336 378	0	-243	2 336 136	2 263 748	2 263 748	72 631	35 946	2 299 694	597 364	36 442
Réorganisation des locaux du Bât P Eotp 19L00311S	opérations immobilières Etat	2 681 834	2 409 431	2 409 431	32 690	94 690	2 504 121	2 120 099	2 120 099	360 203	59 721	2 179 820	177 713	324 302
Rénovation du Bât L et installation de salles de TP Eotp 19L00321S	Société du Grand Paris Autofinancement UPEC (1,98 - 1,2)	1 980 000	1 296 076	1 296 076	0	0	1 296 076	1 285 872	1 285 872	10 204	0	1 285 872	683 924	10 204
Transformation pédagogique : création de 8 salles de cours Eotp 19L00301S	volet investissement plan étudiants Société du grand paris et autofinancement	1 923 600	1 854 438	1 854 438	0	0	1 854 438	1 850 029	1 850 029	4 409	0	1 850 029	69 162	4 409
Rénovation de la caserne Damesne + BU Eotp 20L00331S	Financement Conseil départemental 77 + Plan de relance +VCEC	6 066 196	5 439 250	5 439 250	0	0	5 439 250	5 436 880	5 436 880	2 370	0	5 436 880	626 946	2 370
Restructuration du domaine Chérioux à Vitry Eotp 20L00341S	Plan de relance	2 287 482	2 242 597	2 242 597	-4	46	2 242 643	2 238 794	2 238 794	3 803	2 085	2 240 879	44 839	1 764
Rénovation énergétique clos et couvert Maison des étudiants Campus Centre Eotp 21L00361S	Plan de relance	864 320	761 022	760 378	38 747	38 708	799 085	580 081	580 081	530 297	6 994	587 075	65 235	212 010
Rénovation énergétique clos et couvert Amphithéâtres Campus Centre Eotp 21L00371S	Plan de relance	1 111 782	966 132	966 132	-313	1 820	967 952	743 563	743 563	222 568	97 876	841 440	143 830	126 512
Rénovation énergétique clos et couvert BU Campus Centre Eotp 21L00381S	Plan de relance	2 719 043	2 523 737	2 521 372	-274 672	29 860	2 551 232	1 465 407	1 465 407	1 055 964	621 704	2 087 111	167 811	464 121
Achat Bâtiment A2 Zac Chérioux Eotp 20L00351S	Autofinancement	2 200 000	423 918	423 918	0	0	423 918	420 371	420 371	0	0	420 371	1 776 082	3 547
Création du campus des métiers de la santé et IUT Chérioux Vitry s/ Seine Eotp 22L00021S	CPER 2021-2027	11 600 000	0	0	252 574	114 574	114 574	0	0	100 000	0	0	11 485 426	114 574
Création du campus Recherche Santé et Innovation Fontainebleau Caserne Damesme Eotp 22L00011S	CPER 2021-2027 Département 77 2M€	14 600 000	170 316	170 316	19 220	132 220	302 536	61 279	61 279	139 037	102 109	163 388	14 297 464	139 148
Jacquard Eotp 22L00031S	MESR	27 000 000	0	0	3 067	3 067	3 067	0	0	120 000	0	0	26 996 933	3 067
RENOVATION ENERGETIQUE Eotp 24L00151F	MESR	649 840	430 609	430 609	29 329	27 829	458 438	0	0	300 000	104 288	104 288	191 402	354 150
Total Dépenses d'investissement.1		140 016 197	75 818 928	75 815 918	3 712 593	3 890 573	79 706 492	59 240 622	59 240 622	22 173 381	14 078 882	73 319 504	60 309 706	6 386 988

Tableau 9
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

B - Recettes

Opérations		Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs					
				Montant	Encaissements au titre des années antérieures et rapprochés jusqu'à 2024	Encaissements pour l'année 2025	Annulation technique de recette sur les PFI globalisés *	Encaissements pour l'année 2025 + Annulation	Restes à encaisser
				(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)	(19)=17+18	(20)=(15)-(16)-(19)
	(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)	(19)=17+18	(20)=(15)-(16)-(19)	
Recettes d'investissement (PPI)	Investissement	140 016 197	43 824 498	96 191 100	25 964 433	17 312 290	-13 058 597	4 253 830	65 972 836
CC-Restructuration de l'étanchéité de la dalle Eotp 15L00105A	CPER 2015 - 2020 + Autofinancement pour TC et ADAP	12 859 625	6 109 625	6 750 000	2 188 047	3 744 904	-2 244 904	1 500 000	3 061 953
Médecine - restructuration Eotp 15L00107A	CPER 2015 - 2020 Réhabilitation +CPER 2015-2020 Mise en sécurité +Autofinancement ADAP +Autofinancement R+5	23 883 910	1 933 910	21 950 000	7 432 689	10 628 167	-8 728 167	1 900 000	12 617 311
Médecine construction d'un bâtiment pour la recherche biomédicale Eotp 16L00113A	CPER 2015 - 2020 +Autofinancement + 1 M INSERM au BI 2024	22 300 000	5 300 000	17 000 000	9 307 689	0	0	0	7 692 311
Ad'Ap Eotp 16L00110A	Autofinancement	2 355 065	2 355 065	0	0	0	0	0	0
Réaménagement du bâtiment I Eotp 18L00992S	Autofinancement	2 933 500	2 933 500	0	0	0	0	0	0
Réorganisation des locaux du Bât P Eotp 19L00311S	opérations immobilières Etat	2 681 834	181 834	2 500 000	740 657	905 257	-905 257	0	1 759 343
Rénovation du Bât L et installation de salles de TP Eotp 19L00321S	Société du Grand Paris	1 980 000	0	1 980 000	0	0	0	0	1 980 000
Transformation pédagogique : création de 8 salles de cours Eotp 19L00301S	volet investissement plan étudiants Société du grand paris et autofinancement	1 923 600	126 000	1 797 000	0	0	0	0	1 797 000
Rénovation de la caserne Damesne Eotp 20L00331S	Financement Conseil départemental 77 + Plan de relance	6 066 196	1 658 566	4 407 630	2 915 600	0	0	0	1 492 030
Démolition/curage/désamiantage et rénovation énergétique Pavillon Clocher Campus Chéroux Vitry s/Seine Eotp 20L00341S	Plan de relance	2 287 482	382 722	1 904 760	1 700 260	44 541	-44 541	0	204 500
Rénovation énergétique clos et couvert Maison des étudiants Campus Centre Eotp 21L00361S	Plan de relance	864 320	0	864 320	348 164	114 880	-114 880	0	516 156
Rénovation énergétique clos et couvert Amphithéâtres Campus Centre Eotp 21L00371S	Plan de relance	1 111 782	36 272	1 075 510	519 328	180 793	-180 793	0	556 182
Rénovation énergétique clos et couvert BU Campus Centre Eotp 21L00381S	Plan de relance	2 719 043	607 003	2 112 040	811 999	910 102	-910 102	0	1 300 041
Achat et réhabilitation Bâtiment A2 Zac Chéroux Eotp a créer Eotp 20L00351S	Autofinancement	2 200 000	2 200 000	0	0	0	0	0	0
Création du campus des métiers de la santé et IUT Chéroux Vitry s/ Seine Eotp 22L00021S	CPER 2021-2027	11 600 000	0	11 600 000	0	0	0	0	11 600 000
Création du campus Recherche Santé et Innovation Fontainebleau Caserne Damesme Eotp 22L00011S	CPER 2021-2027 Département 77 2M€	14 600 000	0	14 600 000	0	133 807	-133 807	0	14 600 000
Ilot Jacquard Eotp 22L00031S	MESR	27 000 000	20 000 000	7 000 000	0	0	0	0	7 000 000
RENOVATION ENERGETIQUE Eotp 24L00151F	MESR	649 840	0	649 840	0	649 840	0	649 840	0

* Les montants en négatif s'explique par la bascule de recettes encaissées sur des PFI globalisés vers les PFI fléchés lors de la réalisation finale après bilan

Tableau 9
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

	Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
			AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE nouvelles ouvertes en 2025	AE consommées en 2025	AE INV consommés au 31/12/2025	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP nouveaux ouverts en 2025	CP consommés en 2025	CP INV consommés au 31/12/2025	Restes à engager en fin d'année 2025 (AE)	Restes à payer sur AE consommés en fin d'année 2025 (CP)
			(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (3)+(5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)=(8)+(10)	(12)=(1)-(6)
	Total	6 893 972	5 552 428	5 535 428	1 680 171	1 351 576	6 887 004	2 887 842	2 887 842	2 035 600	2 918 004	5 805 846	6 968	1 081 158
22E00681C	PARC INFO	564 782	346 958	346 958	171 293	217 823	564 782	293 489	293 489	200 000	181 094	474 583	0	90 199
22E00691C	INFRA SYSTEME ET RESEAU	5 140 712	4 613 723	4 596 723	664 115	543 989	5 140 712	2 264 058	2 264 058	935 600	2 379 638	4 643 696	0	497 016
22E00671C	SYSTEMES D'INFORMATION METIERS	1 113 479	591 747	591 747	851 732	521 732	1 113 479	330 296	330 296	900 000	357 272	687 567	0	425 911
24E00011C	SECURITE	75 000	0	0	-6 968	68 032	68 032	0	0	0	0	0	6 968	68 032
	Total Dépenses	6 893 972	5 552 428	5 535 428	1 680 171	1 351 576	6 887 004	2 887 842	2 887 842	2 035 600	2 918 004	5 805 846	6 968	1 081 158

**ANNEXE COMPTABLE
&
COMPTES ANNUELS
2025**

SOMMAIRE

1. FAITS CARACTERISTIQUES	5
1.1 <i>Mise en œuvre du contrat d'objectifs de moyens et de performance (COMP)</i>	5
1.2 <i>Augmentation des droits universitaires.....</i>	5
1.3 <i>Revalorisation du RIFSEEP des agents BIATSS catégories B et C.....</i>	5
1.4 <i>Maintien des mesures du PREF.....</i>	6
1.5 <i>Nouvelle Présidence.....</i>	6
1.6 <i>Nouvel agent comptable</i>	6
1.7 <i>Déploiement du logiciel SIHAM</i>	6
2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES.....	7
2.1 <i>Immobilisations incorporelles et corporelles.....</i>	7
2.1.1. <i>Une immobilisation incorporelle</i>	7
2.1.2. <i>Une immobilisation corporelle</i>	8
2.2 <i>Créances.....</i>	9
2.2.1. <i>Les valeurs mobilières de placement.....</i>	10
2.2.2. <i>Subvention et Financements externes de l'actif.....</i>	10
2.2.3. <i>Provisions</i>	11
2.2.4. <i>Rattachement des charges et produits à l'exercice.....</i>	11
3. CORRECTIONS D'ERREURS ET/OU REGULARISATIONS.....	12
4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN	13
4.1. <i>L'ACTIF.....</i>	13
4.1.1. <i>Les immobilisations incorporelles.....</i>	13
4.1.2. <i>Les immobilisations corporelles.....</i>	13
4.1.3. <i>Les immobilisations en cours</i>	14
4.1.4. <i>Les immobilisations financières.....</i>	14
4.1.5. <i>Les amortissements et dépréciations des immobilisations</i>	14
4.1.6. <i>Les créances.....</i>	14
4.1.7. <i>Les provisions pour dépréciations</i>	15
4.1.8. <i>La trésorerie</i>	15
4.2. <i>LE PASSIF</i>	16
4.2.1. <i>Les capitaux propres.....</i>	16
4.2.2. <i>Les provisions pour risques et charges.....</i>	16
4.2.3. <i>Les dettes.....</i>	16
5. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	18
5.1. <i>LES PRODUITS.....</i>	18
5.1.1. <i>Les subventions.....</i>	19
5.1.2. <i>Les ressources propres.....</i>	19
5.1.2. <i>Les quotes-parts de financement reprises au résultat.....</i>	19
5.1. <i>LES CHARGES</i>	20
5.2.1. <i>Les charges de personnel</i>	20
5.2.2. <i>Les dotations aux amortissements et aux provisions.....</i>	20
5.2.3. <i>Les autres charges de fonctionnement.....</i>	20
5.2.4. <i>Les impôts, taxes et versements assimilés (hors paye).....</i>	21
6. LES AGREGATS FINANCIERS	22
6.1. <i>LA CAPACITE D'AUTOFINACEMENT.....</i>	22
6.2. <i>LE FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL.....</i>	22
6.2. <i>LE TABLEAU DES EMPLOIS.....</i>	23

ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2025

Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article R. 719-102 modifié.

Vu l'article 202 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2024-1108 du 2 décembre 2024 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;

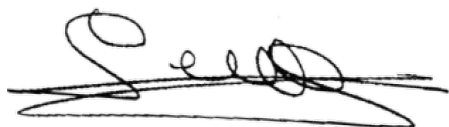
Le compte financier établi par l'agent comptable, sur la base des documents communiqués par l'ordonnateur pour les états de comptabilité dont celui-ci est chargé, comprend :

- Les tableaux prévus à l'article 3 de l'arrêté du 18 décembre 2015 susvisé ;
- Les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 susvisé : bilan, compte de résultat et annexe.

L'ordonnateur et l'agent comptable arrêtent conjointement les comptes de l'exercice 2025.

Fait à Créteil, le 24/02/2026

La Présidente



Karine BERGES

L'Agent comptable



Fatima AMMAR-KHODJA

ANNEXE

L'annexe est un document financier obligatoire qui complète et commente les renseignements fournis par le bilan et le compte de résultat.

L'information qui y est donnée doit apporter les explications nécessaires pour une meilleure compréhension des documents comptables et compléter les informations qu'ils contiennent.

Le contenu de l'annexe doit être analysé au regard du principe fondamental qu'est l'importance significative des informations retenues.

L'agent comptable est chargé de la tenue et de l'établissement des comptes et élabore l'annexe.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, s'étendant de la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Pour mémoire, l'Université de Paris Est Créteil bénéficie à compter du 1^{er} janvier 2010 des Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines prévues aux articles L. 712-9 L. 712-10 et L. 954-1 à L.954-3 du code de l'Éducation.

L'une des principales conséquences de la réforme induite par la loi sur les Libertés et Responsabilités des Universités accédant aux RCE est l'intégration à la dotation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche de la masse salariale des fonctionnaires qui, jusqu'alors, étaient rémunérés par l'État.

Est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013 le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, qui actualise un ensemble de textes relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique dont le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique. Ce décret prévoit la mise en place d'une comptabilité budgétaire, distincte de la comptabilité générale, pour les personnes morales de droit public relevant de la catégorie des administrations publiques majoritairement financées par des fonds publics. Il a pour but d'améliorer le pilotage des organismes et des finances publiques et de faciliter l'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques. Ce décret décline un cadre budgétaire proche de celui fixé par la LOLF avec, en complément de la comptabilité en droits constatés, une comptabilité budgétaire fondée sur des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des emplois limitatifs.

En prévoyant que "les comptes de l'Université font l'objet d'une certification annuelle par un commissaire aux comptes", le dernier alinéa de l'article L 712-9 du code de l'éducation, issu de la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, conduit les établissements à s'attacher tout particulièrement à la qualité de leurs comptes et à la réalisation des contrôles internes nécessaires.

Les comptes de l'UPEC sont tenus sur l'application SIFAC (Système d'Information Financière Analytique et Comptable) fournie et maintenue par l'agence de mutualisation des universités et établissements (AMUE), aussi bien dans les services ordonnateurs qu'à l'agence comptable.

1. FAITS CARACTERISTIQUES

1.1 Mise en œuvre du contrat d'objectifs de moyens et de performance (COMP)

L'année 2025 est la deuxième année de mise en œuvre du contrat d'objectifs, de moyens et de performance chargé de renforcer l'articulation entre la stratégie de l'établissement et le déploiement des politiques publiques portées par le gouvernement.

Une des actions du COMP vise à renforcer le cycle de la recette. Le cycle de la recette, grâce aux recrutements opérés au moyen du COMP et la mise en place de nouvelles procédures s'est largement professionnalisée et les résultats obtenus, à un an du COMP sont satisfaisants :

- 1 ETPT a été recruté à la DAF fin 2024 dédié à la décomposition les sommes budgétées par chaque composante. Il s'assure au fil de l'eau de leur facturation. Une comitologie adaptée avec des point mensuels entre la DAF, les directions et composantes a été mise en place pour suivre l'avancée des facturations selon des points réguliers, ce qui contribue à prioriser le cycle de la recette sur l'ensemble de la chaîne financière.
- Les travaux se sont poursuivis pour déployer un nouveau logiciel pour la formation continue YPAREO qui est utilisé par les 5 composantes expérimentatrices et a vocation à s'étendre à l'ensemble des composantes en 2026. Il permettra de normaliser la facturation sur le secteur ainsi que sur celui de la formation par l'apprentissage.
- L'apurement des comptes d'attente a largement été poursuivi en 2025, il reste un reliquat de 407 K€ : montants anciens à dénouer. Fin 2025, 95% des montants en compte d'attente ont été traités, il reste 2 M€ (hors SCSP) de montants principalement reçus au dernier trimestre 2025 à apurer.
- Le recouvrement des recettes est centralisé à l'agence comptable dès la phase amiable depuis le 1^{er} janvier 2025. Les premiers dossiers de recouvrement contentieux ont été confiés à deux huissiers de justice. Les admissions en non-valeur ont représenté un montant de 1,3 M€ pour les dossiers prescrits ou non recouvrable.

1.2 Augmentation des droits universitaires

L'augmentation des droits universitaires s'explique par :

- **L'indexation annuelle** qui a entraîné une hausse des droits d'inscription pour les étudiants en licence et en master dans les formations publiques initiales.
- La mise en œuvre de la **politique nationale relative aux droits différenciés** applicables aux étudiants extra-communautaires. En effet, ces étudiants sont assujettis à des droits d'inscription d'un montant de 2 895 € en licence, contre 178 € pour les étudiants relevant du tarif national.
- Une légère **hausse de + 5 % du nombre d'étudiants**.

1.3 Revalorisation du RIFSEEP des agents BIATSS catégories B et C

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été revalorisé en 2025 pour les agents de catégorie C et B. Une enveloppe de crédit de 53 343 € a été attribuée par le MESR au titre de la LRP (Loi de programmation de la recherche) pour l'année 2025, ainsi qu'une ligne de 45 037 € au titre de la LPR 2024. Sont concernés par la revalorisation de la prime : 384 agents de catégorie C (dont 222 titulaires), 361 agents de catégorie B (dont 202 titulaires), soit 90 % des agents des catégories C et B.

L'UPEC a choisi de revaloriser en priorité les rémunérations les plus basses sans application d'un critère statutaire. Sont ainsi rentrés dans le champ d'application de cette mesure, les agents contractuels en raison du faible montant qui leur est attribué au titre du CIA.

En application de sa politique indemnitaire, l'établissement a ainsi permis une revalorisation de 20 € par mois et par agent.

1.4 Maintien des mesures du PREF

Le Conseil d'administration réuni le 5 juillet 2025 a approuvé le maintien des mesures du PREF 2024 en ajoutant une mesure d'apurement des comptes d'attente liés aux projets d'investissement immobiliers finalisés de l'établissement.

1.5 Nouvelle Présidence

Le Conseil d'administration réuni le 3 octobre 2025 a élu Karine BERGES présidente de l'UPEC en remplacement de Jean-Luc DUBOIS-RANDE ;

1.6 Nouvel agent comptable

Mme Fatima AMMAR-KHODJA a été nommée agent comptable le 1^{er} janvier 2026 en remplacement d'Hélène DUROU.

1.7 Déploiement du logiciel SIHAM

L'année 2025 est marquée par le déploiement de SIHAM, progiciel de gestion des processus des ressources Humaines, en remplacement de WINPAIE. Il commence à la prise en charge d'un agent jusqu'à sa sortie, en incluant la pré liquidation de la paie à façon et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les comptes de l'université, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), sont établis depuis le 1^{er} janvier 2021 selon les principes édictés par l'instruction comptable commune mise à jour le 03/12/2024- BOFIP-GCP-240027 (application au 01/01/2025).

Cette instruction forme avec le recueil des normes comptables (publié le 13 février 2020) et le plan de compte commun, le référentiel comptable applicable à l'université. Les conventions générales comptables ont été globalement appliquées, conformément aux hypothèses de base (continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices).

Elles ont aussi été appliquées conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

2.1.1. Une immobilisation incorporelle

C'est un actif identifiable non monétaire et sans substance physique dont l'utilisation s'étend sur plus d'un exercice et ayant une valeur économique positive pour l'UPEC, cette valeur économique positive étant représentée par des avantages économiques futurs ou le potentiel de service attendu de l'utilisation du bien.

Cette rubrique se compose principalement des brevets, licences et logiciels qui sont inscrits en comptabilité à leurs coûts d'acquisition.

Ces biens ont été intégralement recensés à l'occasion de la réalisation de l'inventaire physique depuis 2014. Deux cycles d'inventaires dit « tournant » ont été réalisés le premier sur la période 2015-2017 qui a couvert la totalité des sites de l'UPEC afin de mettre à jour ce recensement. Une nouvelle série d'inventaires de même nature a été initiée sur une autre période triennale 2018 à 2020.



En outre, après avoir entrepris en 2014 la réalisation d'un inventaire physique tournant des biens mobiliers (hors patrimoine immobilier) dont elle assure le contrôle, l'Université a à nouveau procédé en 2025 à la réalisation d'un inventaire dit « tournant » de ces mêmes biens sur plusieurs sites de l'université.

Comptabilisation et évaluation : comptabilisée lorsque les conditions suivantes sont simultanément réunies : elle est contrôlée par l'UPEC et son coût ou sa valeur peut être évaluée avec une fiabilité suffisante.

Ainsi, les immobilisations incorporelles sont évaluées :

- A leur coût d'acquisition (pour celles qui sont acquises à titre onéreux) ;
- A leur coût de production (pour celles qui sont générées en interne par les services de l'UPEC) ;
- A leur valeur vénale (pour celles qui sont acquises à titre gratuit).

Amortissements et dépréciations d'une immobilisation incorporelle : A la clôture, une immobilisation incorporelle est évaluée à sa valeur d'entrée diminuée du cumul des amortissements et des dépréciations. Une immobilisation incorporelle est amortissable lorsque sa durée d'utilisation est déterminable, c'est-à-dire quand son usage attendu est limité dans le temps. Le plan d'amortissement d'une immobilisation incorporelle est défini afin de traduire le rythme de consommation des avantages économiques ou du potentiel de service attendu.

Immobilisations incorporelles	Cadence d'amortissement
Logiciels informatiques et autres concessions et droits similaires, brevets, licences	5 ans

2.1.2. Une immobilisation corporelle

C'est un actif physique identifiable dont l'utilisation s'étend sur plus d'un exercice et ayant une valeur économique positive pour l'UPEC.

Comptabilisation et évaluation : comptabilisée lorsque les conditions suivantes sont simultanément réunies : elle est contrôlée par l'organisme et son coût ou sa valeur peut être évalué avec une fiabilité suffisante. L'organisme applique ces critères de comptabilisation aux coûts au moment où ceux-ci sont encourus. Lors de leur comptabilisation initiale, hors cas particuliers, les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition, à leur coût de production, à leur valeur vénale ou pour une valeur symbolique ou forfaitaire non révisable.

Les immobilisations appartenant à l'université sont évaluées à leur coût d'acquisition déterminé par l'addition des éléments suivants :

- Prix d'achat ;
- Frais accessoires : dépenses directement liées à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien, dans la mesure où elles peuvent être rattachées à cette acquisition.

L'inscription au bilan du patrimoine immobilier mis à disposition de l'université a été complétée au 1^{er} janvier 2010 sur la base d'une évaluation en valeur vénale réalisée par France Domaine en février 2010, conformément à la norme 14 de l'instruction comptable commune relative à la comptabilisation des changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreur.

Pour se conformer aux prescriptions de l'instruction n°06-007-M9 du 23 janvier 2006, l'UPEC a mis en œuvre l'approche par composants à compter du 1^{er} janvier 2011. Ces prescriptions ont été validées par l'Instruction du 9 avril 2014 relative aux modalités de mise en œuvre de la comptabilisation par composants des actifs et à la norme 6 de l'instruction comptable commune. Il est précisé **qu'un composant est un élément d'une immobilisation qui a une utilisation différente ou procure des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation dans son ensemble**. Il doit donc être identifié et comptabilisé de manière séparée dès l'acquisition de l'actif.

Hormis les bâtiments, hors périmètre d'inventaire, l'ensemble des immobilisations corporelles a été intégralement recensé à l'occasion de la réalisation de l'inventaire physique en 2014. Après des séries d'inventaire sur les périodes triennales 2015-2017 et 2018-2020.



L'Université a également procédé en 2025 à la réalisation d'un inventaire dit « tournant » de ces mêmes biens sur plusieurs sites de l'université.

Amortissements Dépréciations : A la clôture, un bien amortissable apparaît à l'actif à sa valeur d'entrée diminuée du cumul des amortissements et des dépréciations. Une immobilisation corporelle mise à la disposition de l'organisme est évaluée à la date de clôture selon les mêmes méthodes que celles appliquées à une immobilisation corporelle de sa catégorie.

A la clôture de l'exercice, une dotation aux amortissements est comptabilisée conformément au plan d'amortissement. La dotation aux amortissements de chaque exercice est comptabilisée en charges. Le fait générateur de l'amortissement est la mise en service de l'immobilisation corporelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. La dépréciation éventuellement observée est comptabilisée en charges.

Les durées d'amortissements des composants et des autres biens telles qu'elles ont été approuvées par le Conseil d'Administration lors de la séance du 04 novembre 2011 sont les suivantes :

Type d'immobilisations	Durée retenue	Composants	Parts des composants/valeur total de l'actif	Durée d'amortissements
Matériel d'enseignement	10 ans	Gros œuvre	25%	50 ans
Outillage	10 ans			
Installations techniques complexes	10 ans	Voirie-réseaux divers	5%	25 ans
Collections de documentation, collections littéraires, scientifiques et artistiques	10 ans	Peau extérieure (crépie, bardage, isolation, menuiseries extérieures)	25 %	20 ans
Matériel de bureau	10 ans			
Matériel divers	10 ans	Lots techniques : électricité, chauffage, plomberie, sanitaire, ascenseurs	25%	15 ans
Matériel scientifique	10 ans	Etanchéité toiture	5%	15 ans
Matériel informatique	5 ans			
Mobilier	10 ans	Second œuvre	15%	10 ans
Matériel transport	10 ans			
Installations générales, agencements et aménagements divers	6 ans			

La durée d'amortissement de plusieurs composants a été réduite en 2012 pour tenir compte de leur durée réelle d'utilisation. La correction a été réalisée au 31 décembre 2012 dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement. Il s'agit des composants suivants :

- Peau extérieure pour le ravalement du bâtiment de sciences économique et gestion ;
- Peau extérieure pour le ravalement du bâtiment de l'INSPE à Torcy ;
- Lots techniques et second œuvre pour la maison de l'étudiant au campus centre ;
- Lots techniques et second œuvre pour les amphithéâtres du campus centre.

Pour l'ensemble des biens, l'université pratique la règle de l'amortissement linéaire au prorata temporis à compter de la date de mise en service. Sur ce patrimoine et conformément à l'instruction du 18 décembre 2012 de la direction générale des finances publiques relative à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux, l'université comptabilise un produit d'exploitation au compte 78 « reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » équivalent à la charge d'amortissement comptabilisée.

2.2 Créances

Les créances de l'actif circulant sont des sommes dues à l'UPEC par des tiers et qui, en raison de leur destination ou de leur nature, n'ont pas vocation à être immobilisées.

Comptabilisation et évaluation : La comptabilisation d'une créance de l'actif circulant par l'UPEC répond aux conditions générales de comptabilisation d'un actif, à savoir : il est probable que l'UPEC bénéficiera des avantages économiques futurs correspondants, la créance est identifiable et son coût ou sa valeur peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les créances de l'actif circulant sont inscrites initialement à leur coût dans les comptes de l'université. Pour les créances émises par l'UPEC, le coût correspond au montant dû par le tiers.

Les créances acquises sont comptabilisées à leur coût constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement attribuables. A la date de clôture, la valeur d'inventaire des créances correspond à leur montant probable de recouvrement (les flux de trésorerie attendus).

Dépréciations : Un amoindrissement de la créance, résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles, est constaté par une dépréciation. Le montant de cette dépréciation est calculé à partir de l'examen de chaque créance. Une méthode statistique peut être utilisée dans les cas où les créances d'une même catégorie sont trop nombreuses pour permettre leur examen individuel.

2.2.1. Les valeurs mobilières de placement

Le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique dispose que « les fonds déposés au Trésor par les organismes ne bénéficient d'aucune rémunération. Toutefois, sur autorisation expresse des ministres chargés de l'économie et du budget, ou s'agissant des fonds libres provenant de libéralités ou d'aliénation d'éléments du patrimoine, ces dépôts peuvent être placés ». L'UPEC n'a aucun fonds libre provenant de libéralités ou d'aliénation d'éléments du patrimoine et n'a pas obtenu d'autorisation ministérielle. En conséquence, le compte à terme a été fermé en juin 2014. Depuis, aucune valeur mobilière de placement n'a été constatée.

2.2.2. Subvention et Financements externes de l'actif

La loi organique du 1^{er} août 2001 a introduit la notion de subvention pour charges de service public. Cette dernière correspond aux financements récurrents apportés par l'Etat pour le fonctionnement courant de l'établissement. Elle sert à financer principalement des dépenses de fonctionnement et accessoirement des dépenses d'investissement.

D'un point de vue comptable, la subvention pour charges de service public est enregistrée au compte 741 « subventions de fonctionnement – Etat » sans qu'aucune partie ne soit affectée à l'investissement. Elle est constatée pour le montant des crédits de paiement alloués, à réception par l'UPEC de l'arrêté attributif, indépendamment du versement effectif des fonds.

Les financements reçus par les organismes publics, en provenance de l'État ou d'autres tiers, qu'il s'agisse de subventions de fonctionnement ou d'investissement se définissent comme des produits issus d'opérations sans contrepartie directe au moins équivalente attendue par le financeur. Le financement est comptabilisé, indépendamment de sa date d'encaissement, lorsque le droit est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable.

En application des instructions du 20 novembre 2013 de la direction générale des finances publiques relative aux modalités de comptabilisation des subventions reçues d'une part, des opérations pluriannuelles d'autre part, les comptes de dettes et de créances pour les prestations de recherche font l'objet depuis 2015 d'une nouvelle présentation à l'actif et au passif du bilan.

Le principe fixé par les instructions du 20 novembre 2013 et repris dans la norme 19 de l'instruction comptable commune est le suivant :

- **Lorsqu'une subvention est accordée par le financeur sans condition**, la subvention est **comptabilisée**, indépendamment de sa date d'encaissement, **à la date de l'acte attributif, ou à la date de la signature de la convention attributive**,
- Lorsqu'une **subvention est octroyée sous réserve** de la réalisation de conditions, la subvention est **comptabilisée**, indépendamment de sa date d'encaissement, soit à la date de l'acte attributif si les conditions sont réalisées à cette date, soit au moment de **la réalisation effective par l'organisme bénéficiaire des conditions prévues** par l'acte attributif, pour le montant correspondant à la part financée de l'opération. **Les fonds reçus avant l'acquisition du droit sont comptabilisés en avances.**

Pour les subventions d'investissement, l'université reprend la quote-part de financement au même rythme que les amortissements, sur la base du fléchage des immobilisations, Cette technique est conforme à l'instruction du 18 décembre 2012 de la DGFiP (relative à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux). Elle est reprise dans la norme 20 de l'instruction comptable commune.

Les financements externes de l'actif correspondent soit à des :

- Financements en nature représentant la contrepartie de biens mis à disposition ou remis en pleine propriété (contrepartie par exemple des bâtiments affectés par l'Etat à l'UPEC) ;

- Financements en espèces destinés à l'acquisition d'actifs immobilisés (subventions d'investissement par exemple).

Le classement comptable distingue les financements rattachables de ceux non rattachables à des actifs déterminés. Cette présentation permet de faire évoluer la valeur comptable des financements reçus symétriquement à celle des actifs financés par une reprise au compte de résultat du financement au même rythme que les actifs.

2.2.3. Provisions

Les provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique conformément à l'instruction n°06-007-M9 du 23 janvier 2006 sur les passifs, actifs, amortissements et dépréciations des actifs. Cette technique a depuis été reprise dans l'instruction comptable commune.

Les droits à congés, le CET, les heures complémentaires ou supplémentaires sont comptabilisés depuis 2014 conformément à l'instruction du 27 novembre 2013 et à l'instruction comptable commune. L'arrêté du 28 novembre 2018 modifie les dispositions d'application du CET. Il abaisse le seuil de déclenchement de l'exercice du droit d'option pour l'utilisation des jours cumulés sur le CET à 15 jours (au lieu de 20 antérieurement). En outre, il revalorise le montant forfaitaire d'indemnisation des jours épargnés.

Ainsi, les droits à congés acquis par les personnels inscrits dans le CET font l'objet d'une provision pour charges, pour leur part monétisable et non monétisable, calculée depuis 2017 sur la base du nombre de jours travaillés, soit 207 jours. De même, les heures complémentaires des personnels titulaires, évaluées sur la base de la charge prévisionnelle, font également l'objet d'une provision pour charges. Dans ce cas, la période du 1^{er} septembre au 31 décembre est retenue. En revanche, les droits à congés des personnels BIATSS titulaires et contractuels, font depuis 2014 l'objet d'une comptabilisation en dettes et non plus en provision pour charges.

2.2.4. Rattachement des charges et produits à l'exercice

Le rattachement des charges à l'exercice permet de constater au bilan les charges à payer ayant donné lieu à service fait au plus tard le 31 décembre de l'année N et pour lesquelles les factures n'ont pas été reçues à cette date, conformément au principe de spécialisation des exercices.

S'agissant **des charges à payer à comptabiliser** (CAPAC), l'UPEC procède au rattachement à l'exercice de toutes **les charges supérieures à 800 €**. Par extension, l'UPEC applique ce principe de comptabilisation s'agissant des factures d'investissement non parvenues au plus tard à la date du 31 décembre de l'année N.

Le rattachement des charges à l'exercice vise également la **procédure des charges constatées d'avance**. Afin de rétablir le résultat de l'exercice, les charges concernant les exercices ultérieurs sont transférées en fin d'année au compte 486 « Charges constatées d'avance ». Ce dispositif est mis en place pour toutes **les charges d'un montant supérieur à 800 €**.

Le rattachement des produits à l'exercice permet de constater au bilan **les produits à recevoir** correspondant à des droits acquis au plus tard au 31 décembre de l'année N et pour lesquelles les factures n'ont pas été émises à cette date, conformément au principe de spécialisation des exercices. Le rattachement vise principalement les recettes de prestations de recherche, de formation continue et de formation par l'apprentissage.

Les prestations de recherche sont comptabilisées en application des dispositions de deux instructions datées du 20 novembre 2013 reprises par l'instruction comptable commune, l'une relative aux subventions reçues, l'autre relative aux opérations pluriannuelles.

Celles-ci sont suivies sont comptabilisée selon la méthode à l'avancement qui consiste à comptabiliser les produits afférents aux contrats et leur résultat au fur et à mesure de **l'avancement de l'exécution des contrats**.

Le rattachement des produits à l'exercice vise également la procédure des produits constatés d'avance. Afin de rétablir le résultat de l'exercice, les produits concernant les exercices ultérieurs sont transférés en fin d'année au compte 487 « Produits constatés d'avance ».

Les opérations de recensement aboutissant au rattachement à l'exercice de charges ou de produits dépendent des seules informations fournies par les ordonnateurs.

3. CORRECTIONS D'ERREURS ET/OU REGULARISATIONS

Les corrections remontées en report à nouveau s'élèvent à **1 421 754.61 €** et proviennent essentiellement :

Compte général	Montant	Sens	Type de régularisation
11000000	66 423,87	Crédit	Montants non identifiés malgré le travail d'apurement et antérieurs à 2024
	1 495 886,92	Crédit	Annulation avances sur projets pluriannuels terminés non facturés et désormais prescrites
	257 411,03	Crédit	Excédents de versements non remboursables faute de coordonnées et réponses des clients
	70 438,48	Crédit	Recettes anciennes de la régie INSPE (période COVID) sans justificatifs
	66 486,16	Crédit	Correction d'erreur d'une commande générée en investissement à tort (annulation des écritures d'amortissements)
	124 298,28	Crédit	Opérations prescrites en dépenses, non soldées
Total	2 080 944,74		
11900000	418 314,25	Débit	Client AFUNA abandon des poursuites annulation des titres antérieurs
	61 222,08	Débit	Opérations prescrites en dépenses, non soldées
	113 167,67	Débit	Correction d'erreurs de service faits mouvementés au 890*1
	66 486,13	Débit	Correction d'écritures en immobilisation
Total	659 190,13		

1 421 754,61

Ces rectifications ont un impact sur le fonds de roulement ; **elles l'augmentent de + 1 421 754.61 €.**

4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

4.1. L'ACTIF

L'actif immobilisé est composé des immobilisations corporelles, incorporelles et financières.

Le montant brut de l'actif immobilisé est en forte augmentation (+ 16 M€). Il passe ainsi de 457 M€ en 2024 à **473 M€ en 2025**, représentant une hausse de **3,38 %**.

ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	1 396 207,30	-1 203 494,97	192 712,33	340 712,97
Immobilisations corporelles	471 612 408,28	-231 221 671,41	240 390 736,87	233 589 515,89
Terrains	55 219 644,43	-9 776,00	55 209 868,43	55 210 551,34
Constructions	320 301 653,66	-191 630 928,92	128 670 724,74	113 324 959,08
Installations techniques, matériels et outillage	37 446 305,38	-23 448 302,23	13 998 003,15	13 143 268,30
Collections	750,00	-10,68	739,32	
Biens historiques et culturels				
Autres immobilisations corporelles	27 952 213,40	-16 132 653,58	11 819 559,82	11 006 091,84
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours	30 431 553,03		30 431 553,03	39 752 435,48
Avancés et acomptes sur commandes	260 288,38		260 288,38	1 152 209,85
Immobilisations reçues par leg ou donation				
Immobilisations corporelles (biens vivants)				
Immobilisations financières	719 240,48		719 240,48	719 240,48
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	473 727 856,06	-232 425 166,38	241 302 689,68	234 649 469,34

4.1.1. Les immobilisations incorporelles

Au 31/12/2025, les immobilisations incorporelles diminuent passant de 1.9 M€ à 1.3 M€ soit **une baisse de - 559 K€**

Cette diminution s'explique par les travaux menés dans le cadre de l'inventaire tournant, qui a permis de mettre au rebut 659 K€ d'anciens logiciels obsolètes.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles s'élèvent, pour leur part, à **100 K€**.

4.1.2. Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles augmentent de **27 M€**, passant de 413.9 M€ en 2024 à 440.9 M€ en 2025.

Les principales entrées à l'actif de l'exercice concernent les postes suivants :

- **Les constructions** : des mises en service de travaux dont les principales opérations sont les suivantes :
 - La restructuration de la faculté de santé du Campus Henri Mondor (réseau antenne chaleur) : **313 K€** ;
 - La construction du bâtiment de recherche biomédicale - Campus Henri Mondor : **21.9 M€** ;
 - L'aménagement du laboratoire de recherche en environnement de la faculté de sciences et technologie du Campus Centre à Créteil : **73 K€** ;
 - D'autres petites opérations ont été enregistrées en 2025 pour un total de 410 K€.
- **Le matériel informatique** : Achat d'une nouvelle baie de stockage permettant d'améliorer les performances des applications de l'université (889 K€), le renouvellement du parc informatique de PC portable (203 K€), l'acquisition de 4 écrans interactifs visant à équiper les salles de réunion du BRB MONDOR (194 K€).

Par ailleurs **des sorties d'actifs ont été comptabilisées sur l'exercice 2025**, grâce aux opérations d'inventaire dit « tournant » pour **un montant de 7 M€**. Ce sont des mises au rebut de biens qui permet de retirer définitivement un bien de l'actif quand il est obsolète, inutilisable, hors service ou dépourvu de valeur économique.

4.1.3. Les immobilisations en cours

Les immobilisations en cours : travaux en cours de réalisation, qui lorsqu'ils sont finalisés et que la mise en service des biens est signalée à l'agence comptable, sont comptabilisés vers les comptes d'immobilisations définitifs concernés (comptes 20 ou 21). Les opérations de mises en services conduisent symétriquement à l'augmentation de la valeur brut des immobilisations corporelles et à la diminution des immobilisations en cours.

Les mises en services enregistrées au cours de l'année, concernent principalement des opérations immobilières (construction, restructuration) et aménagements de laboratoires, destinés à renforcer les capacités d'enseignement et de recherche.

Le montant des travaux immobiliers non achevés au 31 décembre 2025 s'élève à **30.4 M€** (contre 39.7 M€ en 2024), dont les principales opérations concernent :

- **La restauration de la dalle : 9.6 M€ ;**
- **La construction d'un bâtiment de recherche biomédicale sur le campus Henri Mondor et la restructuration de la faculté de Santé campus Henri Mondor : 13,7 M€.**

Les avances et acomptes versées : concernent des avances versées aux fournisseurs pour la réalisation des travaux. Elles ont diminué de **892 K€** suite à leurs récupérations au vu de l'avancement des travaux par les fournisseurs.

4.1.4. Les immobilisations financières

Le montant des dépôts et cautionnements arrêté au 31 décembre 2025 est de 719 K€. Il n'y a pas eu d'opérations comptabilisée durant l'année.

4.1.5. Les amortissements et dépréciations des immobilisations

Les amortissements cumulés augmentent de **9.5 M€** passant de 222.9 M€ en 2024 à 232.4 M€ en 2025.

	Cumulés au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 614 806	245 595	656 906	1 203 495
Immobilisations corporelles	221 257 867	16 977 280	7 013 466	231 221 671
TOTAL	222 872 673	17 222 875	7 670 372	232 425 166

4.1.6. Les créances

Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Trois grands types de créances peuvent être distingués.

Les créances clients et comptes rattachés regroupent les créances clients, y compris les créances douteuses et les produits à recevoir. Elles s'élèvent au 31/12/2025 à 20.9 M€ contre 25.3 M€ en 2024, soit une baisse de 19 %.

Elles se décomposent en :

- **Créances clients : 6.8 M€** contre 8.1M€ en 2024, soit une diminution de 16 % liée pour partie à l'action de recouvrement qui permet d'accélérer les encaissements des clients ainsi qu'à l'action d'apurement des comptes ;

- **Créances douteuses** : 2.5 M€ contre 2.8 M€ en 2024 sont en diminution de 11 %. Cette baisse est en relation avec le travail d’apurement des dossiers prescrits ou non recouvrable. Les factures de la Société du grand Paris représentent 1.2 M€, le reste est constitué principalement de créances de formation continue. Ces créances sont dépréciées au bilan pour un même montant. Sont concernées les créances litigieuses appréciées au cas par cas et celles pour lesquelles la phase de recouvrement contentieuse est engagée, soit par l’intermédiaire d’un huissier de justice, soit dans le cadre de saisie administratives à tiers détenteurs.
- **Produits à recevoir (PAR clients)** : 11 M€ contre 14.4 M€ en 2024 soit une diminution de 23 %.

Les créances sur des entités publiques, d’un montant de 48.3 M€ contre 30.4 M€ en 2024, soit une augmentation de 58 %, se décomposent principalement de la façon suivante :

- **Créances sur factures définitives** : 5.4 M€ ;
- **Produits à recevoir** : 34.2 M€ (contre 19.9 M€ en 2024) notamment VRI pour 5,3 M€ ; EVIDENCE pour 4 M€ ; SCSP pour 2,5 M€ ; ERASME pour 1,7M€ ; CMQ BAT pour 1,3 M€ ; DALLE pour 1,2 M€ ;
- **Financement à recevoir** : 6.8 M€ (contre 1.8 M€ en 2024) notamment la restructuration faculté de médecine et dalle pour 2,5 M€ ;
- **Crédit de TVA** : 1.6 M€.

Les avances versées se décomposent en :

- **Avances sur missions** : 125 K€, elles sont augmentation par rapport à l’an dernier. L’augmentation peut être corrélée à plusieurs postes comptables touchant les frais de déplacements, de missions, de colloque et de transport ;
- **Avances sur fonctionnement** : 390 K€ en 2025 contre 497 K€ en 2024 ; une baisse accentuée par les travaux d’apurement menés au courant de l’année.

Les charges constatées d’avance s’élèvent à 319 K€ (contre 256k€ en 2024). Elles correspondent principalement à des dépenses d’abonnements, de locations, de police d’assurance.

4.1.7. Les provisions pour dépréciations

Elles sont constituées pour prévenir d’un risque de non recouvrement.

En K€	Provisions 31/12/24	Provisions 31/12/25
Provisions pour dépréciations de créances	5 330	4 212

Elle s’élève à 4.2 M€ contre 5.3 M€ en 2024 soit une baisse de 21 %. La variation s’explique principalement par la montée en puissance de l’activité de recouvrement et l’apurement des comptes. Les provisions pour dépréciations de créances sont désormais constituées de la façon suivante :

- **Les créances douteuses** : 2.5 M€ (contre 2.8 M€ en 2024) ;
- **Les autres créances** : 1.7 M€ (contre 2.5 M€ en 2024).

4.1.8. La trésorerie

La trésorerie de l’université s’élève fin 2025 à 63.6 M€ contre 80.3 M€ fin 2024, soit une diminution de 16.7 M€ (23 %).

4.2. LE PASSIF

4.2.1. Les capitaux propres

Les capitaux propres de l'université sont constitués de :

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Financement de l'actif par l'Etat	149 380	139 828
Financement de l'actif par des tiers	33 961	30 572
Réserves	56 155	50 667
Report à nouveau	1 422	229
Résultat de l'exercice	2 577	5 259
Total	243 495	226 555

Le mouvement principal est lié au financement de l'actif par l'état et par les tiers.

4.2.2. Les provisions pour risques et charges

Ce sont les provisions destinées à enregistrer des dettes probables dont le montant ou l'échéance ne sont pas connus de façon précise. Elles sont composées ainsi :

En K€	Provisions 31/12/2024	Provisions 31/12/2025
Provisions pour risques	79	91
Provisions pour charges	7 671	9 964
Total	7 750	10 055

Les provisions pour risques correspondent à des différends qui opposent l'UPEC à des personnels (dans le cadre de droits à congés et à rémunérations, des élections professionnelles, des litiges sur contrats de travail) mais également, de litiges avec nos partenaires (entreprises privées dans le cadre d'accords de partenariats). Le total du préjudice estimé et provisionné est de **91 K€**.

Les provisions pour charges correspondent aux heures complémentaires des personnels titulaires et aux droits à congés acquis par les personnels et qui sont reportés sur un compte épargne temps :

- **Les heures complémentaires des enseignants** s'élèvent à 5.3 M€ (contre 3.1 M€ en 2024) et affiche donc une hausse de + 2.2 M€.

☞ **Il est à noter que les heures complémentaires doivent faire l'objet d'une comptabilisation en charge à payer et non d'une provision pour charges. Cela sera rectifiée dans les comptes 2026. En effet, l'agent comptable n'a pas rectifier cette anomalie sur 2025. Par ailleurs, cette correction aura un impact sur le montant des charges de personnel.**

- **Les droits à congés acquis** par les personnels et reportés sur un compte épargne temps s'élèvent à 4.5 M€ (4.6 M€ en 2024) ;

4.2.3. Les dettes

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont composées des dettes fournisseurs et des dettes sur immobilisations. Elles sont estimées à **13.5 M€** (contre 15.8 M€ en 2024), soit une diminution de 14,60 %. La diminution reflète le travail d'apurement mené par le service facturier, notamment grâce à l'intensification des relances faites auprès des fournisseurs pour effectuer les paiements.

Des opérations d'apurement ont été menés en synergie avec les directions de la recherche et de la valorisation ainsi qu'avec la direction du patrimoine. Ces opérations auront permis de garantir les

délais de réalisation des travaux menés par les enseignants chercheurs et d'assurer notre mission de service public. Et, à l'égard des partenaires de l'UPEC, de préserver l'image de l'UPEC.

Par ailleurs, il est constaté sur le 4^{ème} trimestre, une augmentation massive des dépôts des factures par les fournisseurs sur la plateforme Chorus Pro.

Les dettes sociales et fiscales s'élèvent à **9.1M€** (contre 7.1 M€ en 2024) soit une augmentation de 21.75 %. Elles sont constituées par les passifs sociaux ci-dessous :

- Les éléments de rémunération relevant de 2025 et non payées sur l'exercice (avancements, reclassement...);
- Les autres rémunérations accessoires réalisées en 2025 et non payées à la fin de l'exercice ;
- Les congés non pris des personnels BIATSS, calculés sur la base du coût moyen journalier travaillé par catégories de personnel ;
- Les cotisations sociales afférents aux rémunérations ci-dessus.

Les avances et acomptes reçus se répartissent comme suit :

- **Avances reçues sur commandes en cours** : **12.5 M€** contre 12.4 M€ en 2024 ;
- **Avances** principalement liées aux opérations pluriannuelles : **71.6 M€** contre 88.8 M€ en 2024. Il s'agit pour l'essentiel d'avances pour lesquelles les dépenses correspondantes sont attendues afin d'effectuer la facturation définitive ; la baisse est le résultat du travail d'apurement des comptes.

Les dettes sur opérations pour comptes de tiers sont les bourses de mobilités internationales qui restent à reverser : **2.1 M€**.

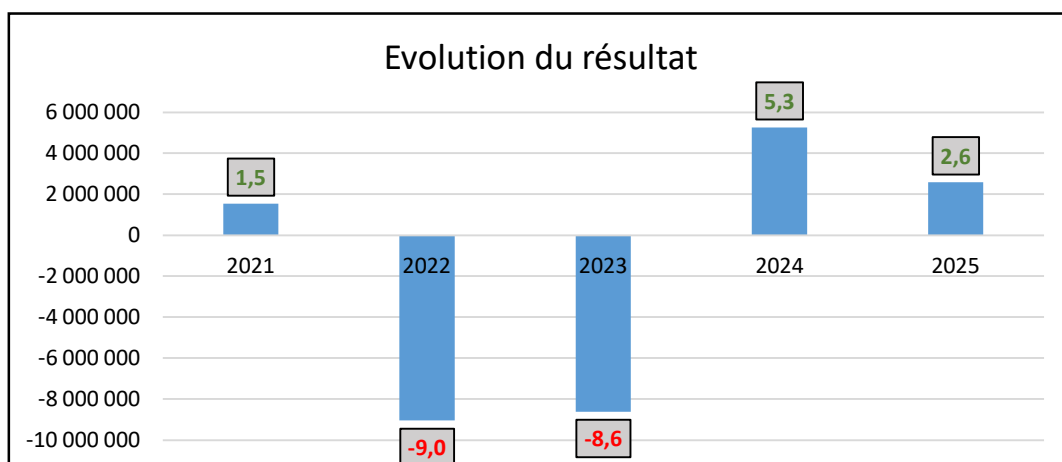
Les autres dettes non financières correspondent :

- **Autres recettes à classer** : ce sont les encaissements comptabilisés non rapprochés d'une facture : **5.3 M€** (dont 2.5 M€ de SCSP reçu en décembre) ;
- Taxe d'apprentissage : **852 K€** ;
- Rejets de virements à réimputer à réception des nouveaux RIB. En fin de gestion, le solde s'établit à **37 K€** ;
- Excédents de versement : **15 K€**

Les produits constatés d'avance s'élèvent à **1 M€** contre 1.1 M€ en 2024. Il s'agit de prestations de formation par apprentissage et de formation continue.

5. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Le résultat de l'exercice 2025 est de 2 577 265 € (contre 5 259 215 € en 2024). Les produits ont augmenté de 2 % pour s'établir à 339 655 035 € (contre 333 300 396 € en 2024) et les charges ont augmenté de 2.75 % et sont de 337 061 093 € (contre 328 041 122 €).

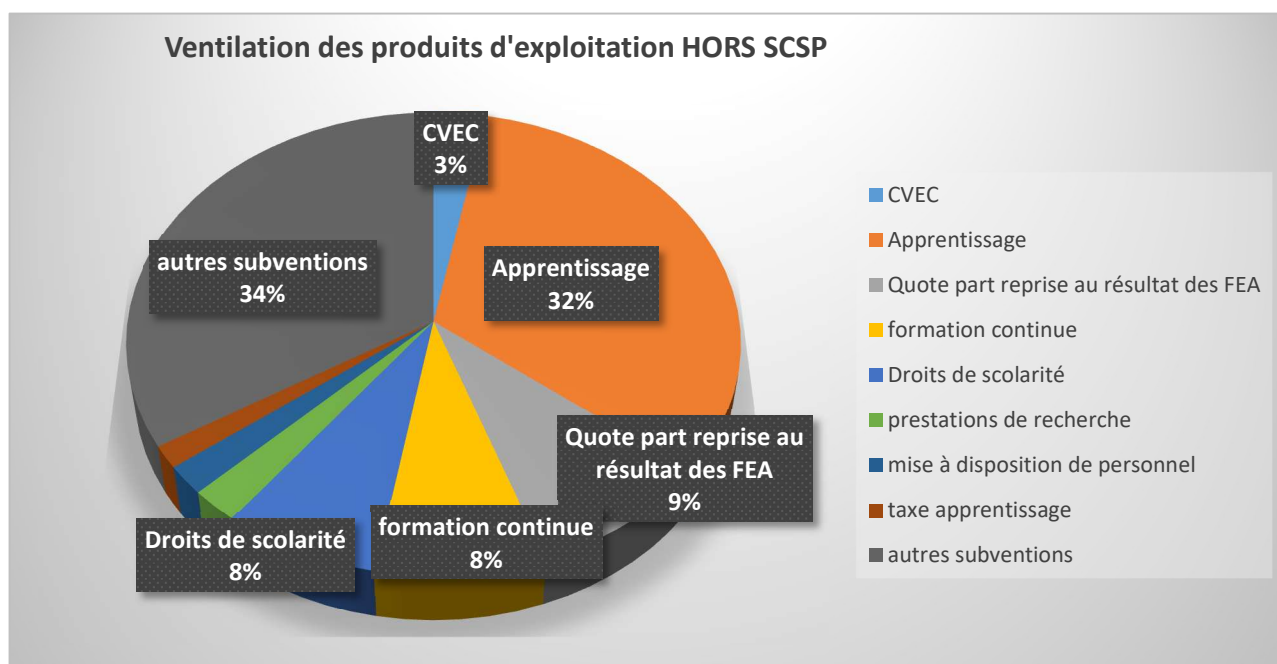


5.1. LES PRODUITS

Le montant total des produits de fonctionnement s'élève à **339 M€**.

Les principaux produits d'exploitation se décomposent comme suit :

- Subventions Etat SCSP : 234.2 M€ ;
- Autres subventions : 30.78 M€ ;
- CVEC : 2.76 M€ ;
- Apprentissage : 29.68 M€ ;
- Formation continue : 7.53 M€ ;
- Droits de scolarité : 6.95 M€ ;
- Prestations de recherche : 2.15 M€ ;
- Mise à disposition de personnel : 1.85 M€ ;
- Taxe d'apprentissage : 1.42 M€ ;
- Dons, legs et mécénat : 0.95 M€ ;
- Reprises sur provisions : 12.82 M€ ;
- Quote-part reprise au résultat des financements : 8.27 M€.



Les principales ressources de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne sont les subventions et produits assimilés pour un total de **267.9 M€**. Elles représentent 79 % du total des ressources de l'Université, dont 69 % pour le seul ministère de tutelle.

5.1.1. Les subventions

La subvention pour charge de service public notifiée et versée par le ministère de tutelle s'élève à 234.2 M€ (229.5 M€ en 2024) soit une augmentation de 4.7 M€ soit 2 %.

Les autres subventions proviennent :

- Des autres ministères pour 2.6 M€ ;
- De l'ANR pour 11.5 M€ ;
- De la région IDF pour 2.9 M€ ;
- Des départements pour 250 K€ ;
- Des communes et groupements de communes pour 100 K€ ;
- De l'Union européenne : 1.4 M€ ;
- Des autres entités publiques et autres subventions publiques pour 9.9 M€ ;
- Des organismes privés pour 670 K€.

5.1.2. Les ressources propres

Les droits de scolarité : 6.9 M€ contre 5 M€ en 2024 augmente de 29 % suite à la revalorisation des montants. L'augmentation s'explique par :

- **L'indexation annuelle** a entraîné une augmentation des droits d'inscription pour les étudiants en licence et en master dans les formations publiques initiales.
- La mise en œuvre par l'université de la **politique nationale relative aux droits différenciés** applicables aux étudiants extra-communautaires. En effet, ces étudiants sont assujettis à des droits d'inscription d'un montant de 2 895 € en licence, contre 178 € pour les étudiants relevant du tarif national.
- Une légère hausse de 5 % **du nombre d'étudiants**.

La formation continue enregistre une augmentation de 10 % pour s'élever à **7.5 M€** en 2025 (contre 6.8 M€ en 2024).

Les recettes propres liées aux prestations de recherche : 2.1 M€ contre 1.6 M€ en 2024 sont en augmentation de 28 %.

Les produits d'exploitation liés à la taxe d'apprentissage sont depuis 2020 répartis dans deux comptes : le compte 7481 pour la part de taxe d'apprentissage classique (13% des versements des entreprises, correspondant à des dépenses libératoires et le compte 706231 pour la formation par l'apprentissage).

La taxe d'apprentissage s'élève à 1.4 M€ contre 986 K€ en 2024 soit une augmentation de 44 % et **les recettes de la formation pour l'apprentissage** passent de 28.9 M€ à 29 7 M€ soit une augmentation de 2.6 % Cette augmentation est liée à une légère augmentation des apprentis.

5.1.2. Les quotes-parts de financement reprises au résultat

La quote-part de subventions d'investissement virée au compte de résultat s'élève à 8.3 M€ contre 10.7 M€ en 2024. Un travail de rattrapage des rattachements est en cours.

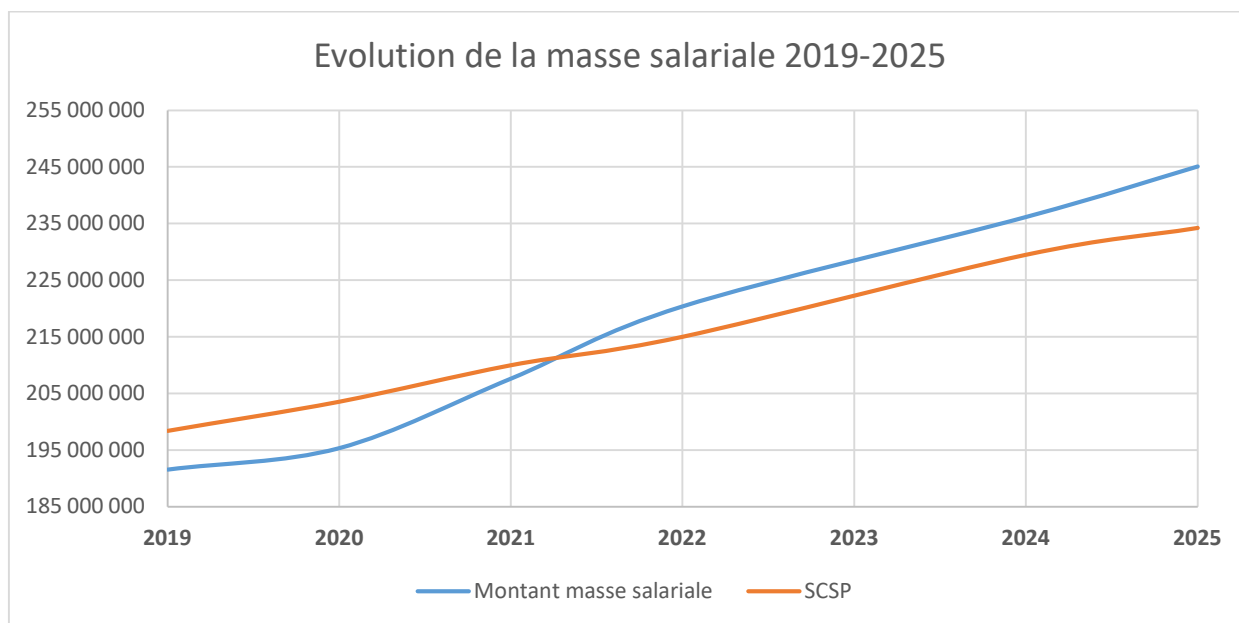
5.1. LES CHARGES

Les charges d'exploitation de l'Université Paris-Est Créteil s'élèvent à **337 M€**. Il convient de souligner que les principales charges de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne sont celles afférentes à la rémunération du personnel et aux taxes et frais associés.

5.2.1. Les charges de personnel

La masse salariale totale, cotisations comprises, s'établit à **245 M€**, soit une hausse de **8.9 M€** par rapport à l'année 2024 (+ 3,65 %).

L'UPEC procède à la comptabilisation en provisions des sommes relatives aux comptes épargne-temps (CET) et aux heures complémentaires enseignants. La provision relative au CET s'élève à 4.5 M€ et celle relative aux heures complémentaires à 5.3 M€. Enfin, une charge à payer de 6 M€ a été enregistrée au titre des congés payés des titulaires et non-titulaires.



5.2.2. Les dotations aux amortissements et aux provisions

Le montant de la dotation aux amortissements et aux provisions se décline ainsi :

- **La dotation aux amortissements** est en diminution : elle passe de **19.7 M€** à **17 M€** soit une diminution de 14 % ;
- **Les provisions pour risques et charges** passent de **7.7 M€** à **10 M€** ;
- **Les dépréciations sur créances douteuses** augmentent 884 K€ et s'élèvent à **5 M€**.

5.2.3. Les autres charges de fonctionnement

Ne sont repris ici que les postes qui enregistrent des mouvements significatifs.

- **Les locations mobilières** progressent de 212 K€ pour s'établir à 826 K€ en 2025 contre 614 K€ en 2024. Le mouvement le plus significatif constaté correspond à la prolongation jusqu'au 30/09/2025 de la location des bâtiments modulaires provisoires, soit + 208 K€.
- **Locations immobilières** : l'année 2024 avait donné lieu à une régularisation sur exercice antérieur (2023). La variation entre 2024 et 2025 de - 325 K€.
- **Charges locatives** : Une baisse de - 1 M€ est constatée en 2025. Les régularisations de charges évaluées dans les CAPAC en 2024, n'ont pas fait l'objet de facturation et de comptabilisation en 2025. Un retard est constaté sur la période 2025.

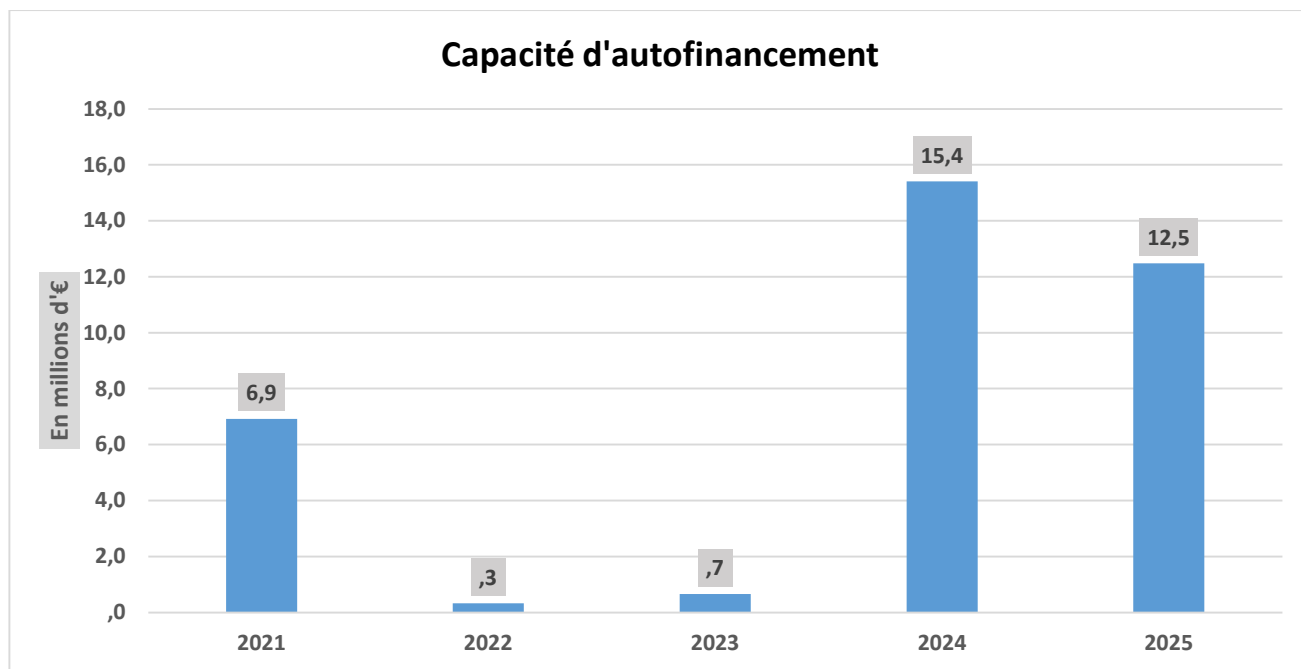
- **Frais de déménagement** : Une augmentation de + 212 K€ est constatée sur ce poste de dépense. Elle est étroitement liée à l'achèvement des travaux immobiliers sur l'exercice 2025, notamment, ceux du laboratoire de l'IRMB pour lesquels le déménagement a été effectué par un prestataire compte tenu de la complexité, des contraintes scientifiques, règlementaires et de sécurité du transfert du matériel (178 K€).
- **Foires et exposition** : L'augmentation + 132 K€ concerne principalement la dépense relative à la visibilité et au classement Eduniversal des Masters de l'IAE, soit + 130 K€. Eduniversal est un organisme international de référence qui réalise chaque année des classements d'établissements et de formations en management.
- **Publications** : Les dépenses de publication sont en augmentation en 2025 de + 149 K€.
- **Divers** : Les dépenses relatives aux prestations de services de conseil et d'accompagnement de campagne de communication sont en augmentation en 2025, passant de 1,03 M€ à 1,2 M€.
- **Prestations extérieures informatiques** : Les prestations extérieures informatiques sont quant à elles en baisse de - 512 K€.
- **Fournitures d'enseignement** : Ces dépenses progressent de 10.64 %, soit une augmentation de charge de + 334 K€.
- **Entretien Maintenance** : Certains postes constatent un niveau d'exécution en augmentation de + 547 K€ en 2025. Un accord-cadre notifié en septembre 2025, prévoit la réalisation de maintenance préventive réglementaire et corrective des installations de chauffage, ventilation, climatisation, eau chaude, sanitaires et de courants forts sur l'ensemble des sites de l'Université. Une partie de la maintenance a débuté sur l'année 2025. En fin de gestion 2025, ces dépenses ont été constatées pour plus de 340 K€.
- **Personnel mis à disposition** : En 2025, un dispositif de suivi conjoint des conventions de mises à disposition a été instauré en collaboration avec la Direction des ressources-humaines, la Direction des affaires financières et l'Agence comptable. Cette démarche visait à renforcer la traçabilité dès la signature des conventions afin de sécuriser l'ensemble des processus conduisant à leur paiement. La proactivité des équipes opérationnelles aura permis un changement notable des pratiques ; notamment en ce qui concerne l'engagement de la dépense qui est désormais réalisée concomitamment à la signature de la convention. La progression de ce poste est de + 358 K€, soit 33.10 %.
- **Frais de déplacements professionnels** : sont en progression respectivement de :
 - Voyages et déplacement : + 212 K€, passant de 669 K€ à 881K€
 - Missions : + 267 K€, passant de 1,5 M€ à 1,7 M€
 - Frais d'inscriptions aux colloques : + 419 K€, passant de 279 K€ à 698 K€
- **Prestation extérieure de nettoyage** : sont augmentation par rapport à 2024, elles passent de 2.71 M€ à 3.10 M€. La variation constatée est de 12.55 %.
- **Frais de réceptions** : progressent de 20.27 %, par rapport à 2024. Le total des charges s'élève à 1,2 M€ en 2025 pour ce poste.

5.2.4. Les impôts, taxes et versements assimilés (hors paye)

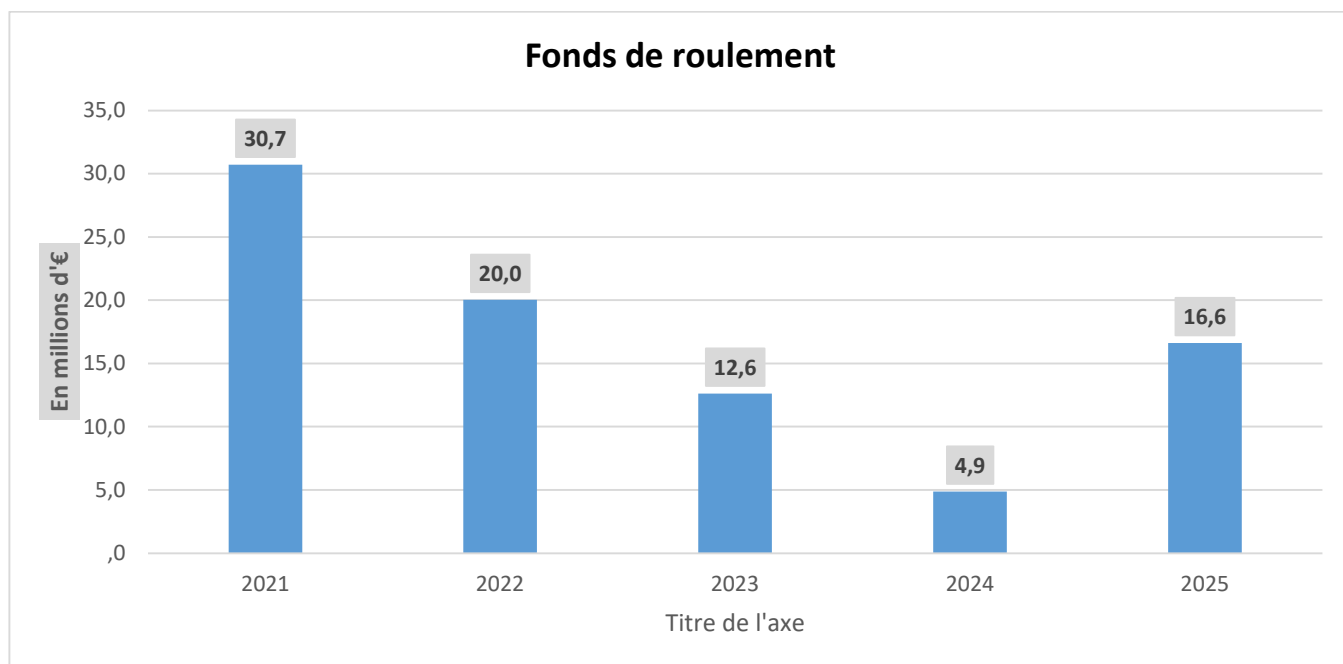
Ils s'élèvent à 734 K€ en 2025. On y retrouve pour l'essentiel la contribution (FIPHFP) pour 487 K€, soit une baisse de - 139 K€.

6. LES AGREGATS FINANCIERS

6.1. LA CAPACITE D'AUTOFINACEMENT

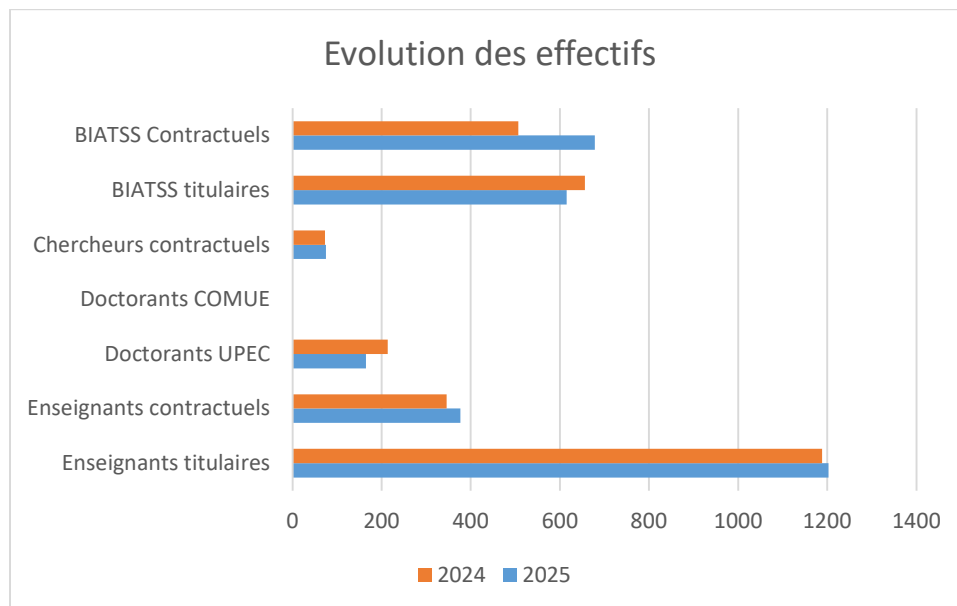


6.2. LE FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL



6.2. LE TABLEAU DES EMPLOIS

	2025	2024	Variation
Enseignants titulaires	1203	1188	+15
Enseignants contractuels	377	346	+31
Doctorants UPEC	165	214	-49
Doctorants COMUE			
Chercheurs contractuels	75	73	+2
BIATSS titulaires	615	656	-41
BIATSS Contractuels	678	507	+171
s/total hors chercheurs & doct. COMUE	2948	2697	+251
Total 2025	3113	2984	+129



7. LES ETATS FINANCIERS

BILAN

ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	1 396 207,30	-1 203 494,97	192 712,33	340 712,97
Immobilisations corporelles	471 612 408,28	-231 221 671,41	240 390 736,87	233 589 515,89
Terrains	55 219 644,43	-9 776,00	55 209 868,43	55 210 551,34
Constructions	320 301 653,66	-191 630 928,92	128 670 724,74	113 324 959,08
Installations techniques, matériels et outillage	37 446 305,38	-23 448 302,23	13 998 003,15	13 143 268,30
Collections	750,00	-10,68	739,32	
Biens historiques et culturels				
Autres immobilisations corporelles	27 952 213,40	-16 132 653,58	11 819 559,82	11 006 091,84
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours	30 431 553,03		30 431 553,03	39 752 435,48
Avances et acomptes sur commandes	260 288,38		260 288,38	1 152 209,85
Immobilisations reçues par leg ou donation				
Immobilisations corporelles (biens vivants)				
Immobilisations financières	719 240,48		719 240,48	719 240,48
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	473 727 856,06	-232 425 166,38	241 302 689,68	234 649 469,34
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	7 207,60		7 207,60	13 124,00
Créances	69 502 126,02	-4 212 400,54	65 289 725,48	51 233 198,17
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne	48 306 087,78		48 306 087,78	30 446 499,21
Créances clients et comptes rattachés	20 409 220,83	-4 212 400,54	16 196 820,29	19 996 524,26
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	16 400,00		16 400,00	
Créances sur les autres débiteurs	770 417,41		770 417,41	790 174,70
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)	319 419,22		319 419,22	256 429,42
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	69 828 752,84	-4 212 400,54	65 616 352,30	51 502 751,59
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	63 601 016,65		63 601 016,65	80 274 980,80
Autres				
TOTAL TRESORERIE	63 601 016,65		63 601 016,65	80 274 980,80
Comptes de régularisation				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	607 157 625,55	-236 637 566,92	370 520 058,63	366 427 201,73

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES		
Financements reçus	183 491 888,88	170 400 307,01
Financements de l'actif - Etat	149 380 487,65	139 827 831,03
Financement de l'actif par des tiers	34 111 401,23	30 572 475,98
Fonds propres des fondations		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	56 155 051,09	50 666 946,25
Report à nouveau	1 421 754,61	228 890,17
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 577 264,95	5 146 047,00
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	243 645 959,53	226 442 190,43
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	90 516,66	78 637,64
Provisions pour charges	9 964 078,00	7 670 973,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10 054 594,66	7 749 610,64
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
Dettes financières et autres emprunts		
TOTAL DETTES FINANCIERES		
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 478 606,85	15 783 639,57
Dettes fiscales et sociales	9 105 363,95	7 124 996,96
Avances et acomptes reçus	84 160 818,24	101 254 546,82
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	2 128 042,67	
Autres dettes non financières	6 880 688,33	6 868 637,20
Produits constatés d'avance	1 065 228,77	1 141 079,73
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	116 818 748,81	132 172 900,28
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive	755,63	62 500,38
TOTAL TRESORERIE	755,63	62 500,38
Comptes de régularisation		
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	370 520 058,63	366 427 201,73

COMPTE DE RESULTAT

Charges (hors taxes)	Exercice 2025	Exercice 2024
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
<i>Achats</i>	173 186,76	177 042,92
<i>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</i>	43 211 698,20	44 151 972,66
<i>Charges de personnel</i>	245 093 593,78	236 156 399,24
<i>Salaires, traitements et rémunérations divers</i>	150 336 333,24	145 789 500,57
<i>Charges sociales</i>	93 159 381,61	88 764 398,92
<i>Intéressement et participation</i>		
<i>Autres charges de personnel</i>	1 597 878,93	1 602 499,75
<i>Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)</i>	17 584 360,26	15 018 765,54
<i>Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</i>	30 998 254,00	32 517 330,31
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	337 061 093,00	328 021 510,67
CHARGES D'INTERVENTION		
<i>Dispositif d'intervention pour compte propre</i>		
<i>Transfert aux ménages</i>		
<i>Transferts aux entreprises</i>		
<i>Transferts aux collectivités territoriales</i>		
<i>Transferts aux autres entités</i>		
<i>Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme</i>		
<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION		
<i>Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)</i>		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	337 061 093,00	328 021 510,67
CHARGES FINANCIÈRES		
<i>Charges d'intérêt</i>		
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Pertes de change</i>	16 677,43	19 671,15
<i>Autres charges financières</i>		
<i>Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières</i>		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	16 677,43	19 671,15
Impôts sur les sociétés		
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	2 577 264,95	5 259 214,67
TOTAL CHARGES	339 655 035,38	333 300 396,49

Produits (hors taxes)	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>	267 891 182,10	264 837 293,10
Subventions pour charges de service public	234 256 228,00	229 479 391,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	30 774 104,57	32 541 232,20
Subventions de certaines charges d'intervention provenant de l'Etat et entités publiques		
Dons et legs	95 316,74	98 424,82
Produits de la fiscalité affectée	2 765 532,79	2 718 245,08
<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	50 632 400,68	46 079 039,01
Ventes de biens ou prestations de services	48 950 674,13	45 419 149,34
Produits de cessions d'éléments d'actif	-1 420,00	1 820,00
Autres produits de gestion	1 683 146,55	658 069,67
Production stockée et immobilisée		
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
<i>Autres produits</i>	21 095 668,98	22 368 938,91
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	12 821 303,73	11 630 498,52
Reprises du financement rattaché à un actif	8 274 365,25	10 738 440,39
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	339 619 251,76	333 285 271,02
PRODUITS FINANCIERS		
<i>Produits des participations et des prêts</i>		
<i>Produits nets sur cessions des immobilisations financières</i>		
<i>Intérêts sur créances non immobilisées</i>		
<i>Produits des valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
Gains de change	35 783,62	15 125,47
<i>Autres produits financiers</i>		
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières</i>		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	35 783,62	15 125,47
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)		
TOTAL PRODUITS	339 655 035,38	333 300 396,49

Conseil d'administration réuni en formation plénière

Séance de mars

Délibération CA-2026-

...

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **3 022 ETPT dont**
 - 2 510 ETPT sous plafond État
 - et 512 ETPT financés hors SCSP
- **317 328 765€ autorisations d'engagement dont**
 - 247 591 116€ personnel
 - 56 197 279€ fonctionnement
 - 13 540 370€ investissement
- **326 605 343 € crédits de paiement dont**
 - 247 591 116€ personnel
 - 55 067 731€ fonctionnement
 - 23 946 497€ investissement
- **308 126 417 € de recettes**
- **-18 478 926 € de solde budgétaire**

Article 2 :

Le conseil d'Administration arrête les éléments d'exécution comptables suivants :

- **- 16 612 219 € de variation de trésorerie**
- **2 577 265€ de résultat patrimonial**
- **12 478 430€ de capacité d'autofinancement**
- **+ 11 737 650€ de variation de fonds de roulement**

Article 3 :

Le conseil d'administration décide pour :

- 1. Les soldes des comptes de report à nouveau au 31/12/25 :**
 - **Compte 110 : Abondement en réserves pour 2 080 944,74 € ;**
 - **Compte 119 : Prélèvement sur les réserves de 659 190,13 €.**

2. D'affecter en réserves le résultat comptable de 2025 d'un montant de + 2 577 264,95 €.
Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.
Le rapport du commissaire aux comptes est joint à la présente délibération.

Fait à Créteil, le 13 mars 2026.

.....

Créteil, le 13 mars 2026

Conseil d'administration du 13 Mars 2026

Rapport de gestion de l'ordonnateur sur l'exécution 2025

L'exercice 2024 marquait un tournant important pour l'UPEC. Après deux comptes financiers négatifs et la mise en œuvre du Plan de Retour à l'Équilibre Financier (PREF), nous avons collectivement engagé un travail exigeant de redressement. Ce travail a permis de retrouver un résultat positif, signe d'une gestion plus rigoureuse et d'un engagement fort de l'ensemble de la communauté universitaire. Pour autant, nous ne nous sommes pas satisfaits de ce seul résultat comptable. Le fonds de roulement demeurait sous le seuil d'alerte, révélant une fragilité structurelle que nous ne pouvions ignorer. C'est dans cette logique de responsabilité que le conseil d'administration a voté une Condition de Retour à l'Équilibre (CRE), fixant une trajectoire claire et exigeante pour restaurer durablement nos marges de manœuvre. L'analyse approfondie de notre situation avait mis en évidence un point déterminant : une part significative des recettes attendues était liée à la clôture des opérations immobilières du précédent CPER. Ces recettes existaient, mais leur encaissement nécessitait un travail administratif et financier important. Les services centraux se sont pleinement mobilisés en 2025 pour finaliser ces opérations et sécuriser les appels de fonds. Ce travail de fond, souvent discret mais essentiel, permet aujourd'hui de repositionner notre fonds de roulement au-dessus du seuil d'alerte dès le compte financier 2025. Ce redressement n'est évidemment pas le fruit d'une mesure isolée, mais d'une stratégie cohérente, collective et structurée.

Dans ce contexte contraint, notre ligne politique est restée constante : préserver au maximum les emplois d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et maintenir la dynamique de recrutement des personnels administratifs et techniques. Parce que l'équilibre financier n'a de sens que s'il sert notre mission première : former, produire et diffuser des savoirs, accompagner la réussite étudiante, développer la recherche et renforcer notre ancrage territorial.

Le budget initial 2026 a été construit avec prudence, dans un contexte national incertain, marqué par l'absence de vote du budget de l'État au moment de sa préparation. Cette prudence n'est pas un renoncement, mais un choix de stabilité et de crédibilité. Avec un résultat prévisionnel positif de +2,6 M€, nous poursuivons la trajectoire fixée par le CRE. La mise en œuvre du COMP et l'amélioration du recouvrement de nos recettes témoignent d'un établissement qui se structure, se professionnalise et consolide ses fondamentaux.

La capacité d'autofinancement progresse (+12,5 M€), la trésorerie atteint 63,6 M€ (75 jours de fonctionnement) et le fonds de roulement s'établit à 16,6 M€, soit 20 jours de fonctionnement. Mais nous devons être lucides, le niveau du fonds de roulement reste encore insuffisant au regard des engagements futurs et des opérations structurantes à venir. La consolidation de notre situation financière demeure donc une priorité stratégique.

Le vote d'un budget rectificatif en avril, conformément aux demandes du rectorat, permettra d'intégrer les dernières décisions nationales relatives à la compensation du CAS pension et de la mutuelle,

Nous continuons ainsi à piloter l'établissement avec responsabilité, transparence et anticipation. L'UPEC a démontré sa capacité à se redresser. Notre enjeu désormais est de transformer ce redressement en stabilité durable, au service de notre communauté et de notre territoire.

La présente note accompagne les documents budgétaires présentés au Conseil d'Administration.

Elle remplit un double objectif :

* Présenter l'exécution budgétaire en analysant les écarts avec les prévisions et l'année précédente. Les chiffres du compte financier sont mis en regard du dernier budget voté de l'exercice considéré et de l'exécution de l'exercice précédent.

* Apprécier l'évolution de la situation financière de l'UPEC, via notamment les indicateurs structurants des tableaux réglementaires présentés ci-dessous.

La présente note accompagne les documents budgétaires présentés au Conseil d'Administration.

En analyse budgétaire :

- Niveau de la trésorerie	: 63,6M €
- Variation de la trésorerie	: -16,6M €
- Solde budgétaire	: -18,5 €

En analyse patrimoniale :

- Résultat patrimonial	: + 2,6M €
- Capacité d'autofinancement (CAF)	: + 12,5M €
- Variation du FDR	: + 11,7M €

Karine BERGES

Amilcar Bernardino

Table des matières

1 – Etat et analyse des recettes et dépenses réalisées

1.1	Recettes budgétaires	8
1.2	Plafonds d’emplois et dépenses budgétaires.....	13
1.2.1	Dépenses de masse salariale et plafond d’emplois	14
1.2.1.1	Niveau du plafond d’emplois	14
1.2.1.2	Dépenses de masse salariale	14
1.2.2	Dépenses de fonctionnement	16
1.2.3	Dépenses d’investissement	18
1.3	Opérations pluriannuelles	20

2 – Impact des réalisations sur l’équilibre financier et la soutenabilité budgétaire

2.1	Analyse de l’équilibre financier	23
2.1.1	Solde budgétaire	23
2.1.2	Opérations non budgétaires	25
2.1.3	La trésorerie	25
2.2	Analyse patrimoniale et analyse de la soutenabilité financière	27
2.2.1	Analyse patrimoniale	27
2.2.2	Analyse de la soutenabilité financière	28

1 - Etat et analyse des recettes et dépenses réalisées

Les autorisations budgétaires (tableau 2) ont été réalisées de la façon suivante:

CF 2025 - en M€				
Dépenses			Recettes	
	AE	CP	RE	
Personnel	247,6	247,6	231,8	Subvention pour charges de service public
			5,9	Autres financements de l'Etat
Fonctionnement	56,2	55,1	2,8	Fiscalité affectée
			19,6	Autres financements publics
Investissement	13,5	23,9	48,1	Recettes propres
TOTAL DES DÉPENSES	317,3	326,6	308,1	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (déficit)			18,5	

Il est important de rappeler que les produits et charges calculés (tels que les reprises de provisions et les amortissements) n'ont aucun impact budgétaire en GBCP. S'ils influent sur la comptabilité générale, ils ne correspondent ni à des recettes encaissées ni à des dépenses décaissées. Par conséquent, ils ne peuvent pas être intégrés dans les états budgétaires.

1.1 Recettes budgétaires

Pour rappel, la notion de « recette encaissée » a été introduite avec la GBCP. Elle correspond aux recettes comptabilisées en comptabilité budgétaire, c'est-à-dire aux encaissements rapprochés des facturations émises. Cela diffère de la comptabilité générale, qui enregistre les recettes dues au titre de l'année, qu'elles aient été effectivement encaissées ou non.

Ainsi, les recettes encaissées correspondent aux titres émis au cours de l'année, qu'ils concernent l'exercice en cours ou des exercices antérieurs.

Le montant total des recettes budgétaires pour l'exercice s'élève à 308,1 M€, soit une baisse de -21 M€ par rapport à l'année précédente et un écart de -18,2 M€ par rapport à la dernière prévision.

Le taux de réalisation de la prévision budgétaire rectificative (BR) 2025 atteint 94,4% (contre 99,2 % en N-1). Hors subvention pour charges de service public (SCSP), ce taux s'établit à 82 %.

RECETTES					
En M€	CF 2024	BR 2025	CF 2025	Taux réalisation	Ecart exécution / prévision
Subvention pour charges de service public	235,5	233,2	231,8	99%	-1,4
Ressources propres	93,6	93,1	76,3	82%	-16,8
Autres financement de l'Etat	3,8	3,7	5,9	160%	2,2
Fiscalité affectée	2,7	2,7	2,8	104%	0,1
Autres financements publics	36,6	33,6	19,6	58%	-14,0
Recettes propres	50,5	53,2	48,1	90%	-5,1
TOTAL	329,1	326,3	308,1	94,4%	-18,2

La subvention pour charges de service public (SCSP) constitue le principal financement versé par l'État au titre des programmes 150 (formations supérieures et recherche universitaire) et 231 (vie étudiante). Elle comprend une dotation socle ainsi que des crédits dédiés à des actions spécifiques.

En 2025, le montant notifié par le ministère s'élève à 234,0 M€, contre 229,5 M€ en 2024 et 226,3 M€ en 2023. La trajectoire des financements notifiés est donc orientée à la hausse.

Le financement évolue ainsi d'une année sur l'autre. Toutefois, la variation constatée dans les comptes ne reflète pas toujours exactement cette évolution réelle. En effet, des décalages de notification peuvent conduire à des encaissements intervenant sur l'exercice suivant. Ces situations donnent lieu à des rattachements comptables sous forme de produits à recevoir (PAR), qui peuvent accentuer ou atténuer la variation apparente d'un exercice à l'autre.

À titre d'illustration, en 2024, un produit à recevoir de 6 M€ rattaché à l'exercice 2023 avait impacté budgétairement la SCSP. De la même manière, en 2025, un montant de 2,2 M€ a été comptabilisé en produit à recevoir en raison d'une notification tardive ; ce montant est bien rattaché au résultat 2025 mais produira un effet budgétaire sur l'exercice 2026.

Ces effets relèvent de mécanismes calendaires et comptables ; ils n'altèrent pas la tendance structurelle des financements notifiés.

Tableau des montants Notifiés de la SCSP :

En M€	Recettes		
	Notification 2023	Notification 2024	Notification 2025
SCSP	226,3	229,5	234,0

- Les autres ressources représentent 25 % des recettes encaissables, contre 28 % lors de l'exercice précédent. Ce taux reflète la capacité de l'établissement à financer ses activités sans recours à la subvention ministérielle:

o Les financements publics et de l'État s'élèvent à 26,2 M€, en diminution de -14,7 M€ par rapport à 2024 (40,9 M€), répartie comme suit :

-4,5 M€ sur les opérations d'investissement (travaux patrimoine) ; -3 M€ sur les recettes des contrats de recherche ; -2,2 M€ liés à diverses conventions de la faculté de santé (convention FEI ;

convention ARS départementale, convention ARS DESTINI, Chaire HANDICAP...) ; -5 M€ sur les contrats d'enseignement et les projets transverses (« ERASMUS », « CMQ Santé » et « CMQ Eco Construction », « Cookinum », « PULSE », « ERASME » etc.).

Ils représentent 8 % des recettes encaissables et contribuent principalement au financement de l'activité contractuelle de recherche (14M€), d'enseignement (5,6 M€), des opérations de travaux (3,8 M€) et en composantes (2,8M€).

Parmi les financements dédiés à l'enseignement, on retrouve notamment :

- EURFRAPP : 0,8 M€
- ERASME : 1,8 M€
- CMQ SANTE : 1,2 M€
- EURLIVE : 0,3 M€
- AURORA : 0,2 M€
- SPACE IDF : 0,5 M€
- CAPE EU : 0,5 M€
- COOKINUM : 0,1 M€
- CMQ BAT : 0,2 M€

RECETTES						
En M€	CF 2024	BR 2025	CF 2025	Ecart exécution / prévision	Ecart CF 2025/2024	Ecart CF 2025/2024 (%)
ANR investissements d'avenir	6,2	12,0	3,0	-9,1	-3,3	-53%
ANR hors investissements d'avenir	4,7	4,3	6,2	1,9	1,5	33%
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	11,5	3,8	3,7	-0,2	-7,8	-68%
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne	3,5	1,5	2,8	1,2	-0,7	-20%
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	15,0	15,5	10,6	-4,9	-4,4	-30%
TOTAL	40,9	37,2	26,2	-11,0	-14,7	-36%

- Les recettes propres, hors subventions publiques, s'élèvent à 47,1 M€. Elles enregistrent une diminution de 2,5 M€ (-5%) par rapport à l'exercice précédent et se situent en dessous de la prévision de 6,1M€

Les recettes de formation continue diminuent de 0,76 M€ (-9,1 %) par rapport à N-1, mais restent inférieures à la prévision de 1,3 M€.

Les recettes de formation en apprentissage diminuent de 3,2 M€ par rapport à N-1, tout en étant inférieures à la prévision de 1,9 M€.

Les droits d'inscription progressent de 0,98 M€ par rapport à N-1, bien qu'ils soient au-delà des prévisions de 1,5 M€.

Les recettes issues des contrats de recherche hors financements publics enregistrent une légère progression de 0,1 M€ par rapport à N-1 et restent très inférieures aux prévisions de 5M€.

S'agissant de la taxe d'apprentissage, le montant exécuté en 2025 s'établit à 0,9 M€, en apparence diminution par rapport à la prévision et à l'exercice précédent.

Il convient toutefois de préciser que la collecte effective 2025 s'élève à 1,4 M€, soit un niveau historiquement élevé. L'écart budgétaire constaté en exécution résulte principalement d'un décalage entre le calendrier de versement et le traitement comptable : une partie des encaissements, intervenue tardivement, n'a pas pu être intégralement rapprochée dans les comptes de l'exercice 2025 et apparaîtra dans les comptes budgétaires de l'exercice 2026. La variation observée traduit ainsi un effet de calendrier plus qu'une évolution défavorable de la dynamique de collecte.

Les autres recettes s'établissent à 3,3 M€ et incluent : 1,3 M€ de recettes de mises à disposition de personnel, 0,9 M€ liées à des conventions diverses (exemple : Association française contre les myopathies, Airbus etc...), 0,5M€ de remboursement de trop-perçus sur salaire, 0,5 M€ de recettes de location d'espaces et 0,1M€ de remboursements de charges locatives.

Ces recettes progressent de 0,5 M€ par rapport à N-1 et se situent au-delà des prévisions à hauteur de + 1,1 M€.

En M€	CF 2024	BR 2025	CF 2025	Ecart exécution / prévision	Ecart CF 2025/2024	Ecart CF 2025/2024 (%)
Droits d'inscription	5,1	4,6	6,1	1,5	0,98	19%
Formation continue, diplômes propres et VAE	8,3	8,8	7,6	-1,3	-0,76	-9,1%
Taxe d'apprentissage	1,0	1,3	0,9	-0,4	-0,1	-12%
Contrats et prestations de recherche hors ANR	1,0	6,1	1,1	-5,0	0,1	5%
FA	31,3	30,1	28,1	-1,9	-3,2	-10%
Autres recettes	2,8	2,2	3,3	1,1	0,5	19%
TOTAL	49,6	53,2	47,1	-6,1	-2,5	-5%

Les recettes de la CVEC sont au-delà de la dernière prévision (104 %, soit +0,1M€) soit un niveau de réalisation de 2,8M€. L'année précédente, le montant constaté était de 2,7M€.

Globalement, le niveau des recettes « rapprochées » comptablement enregistre une progression notable par rapport à l'année N-1. Cette évolution apparait dans le compte de résultat, au niveau des produits encaissables (Cf. tableau ci-dessous). La hausse s'établit à +15,9M€ soit +5%.

Produits Encaissables	Exécution 2024	Exécution 2025	Ecart Exécution 2025 / Exécution 2024
Subventions de l'Etat (dont SCSP)	236,1	236,9	0,9
Fiscalité affectée - CVEC	2,7	2,8	0,05
Autres subventions	24,9	28,2	3,2
Autres produits encaissables	47,2	58,9	11,8
TOTAL	310,9	326,8	15,9

1.2 Plafonds d'emplois et dépenses budgétaires

Les taux de réalisation en autorisation d'engagement (AE) sont les suivants :

DEPENSES					
AE					
En M€	CF 2024	BR 2025	CF 2025	Taux réalisation	Ecart exécution / prévision
TOTAL	335,2	344,4	317,3	92%	-27,1

Les prévisions d'AE ont été réalisées à 92 %, avec des taux variables selon les enveloppes. Les écarts par rapport aux prévisions concernent principalement la recherche (-7,2 M€), l'immobilier (-6M€) et au pilotage et support (-8,6M€) et la formation (-3,5M€).

- Enveloppe personnel : L'écart s'élève à -1M€ en recherche et -1,6 M€ en pilotage et support.
- Enveloppe fonctionnement : L'écart atteint -3,5 M€ en formation, -3,9 M€ en recherche et -6 M€ sur les dépenses de pilotage et support.
- Enveloppe investissement : L'écart provient principalement de la recherche (-2,2 M€), de l'immobilier (-5,2 M€) et des dépenses de pilotage et support (-1M€).

Les dépenses totales en AE se répartissent comme suit : 45 % affectés directement à la formation, 27 % à la recherche, 10 % à l'immobilier, 14 % au pilotage de l'établissement, 3 % à la documentation et 2 % à la vie étudiante.

DEPENSES					
CP					
En M€	CF 2024	BR 2025	CF 2025	Taux réalisation	Ecart exécution / prévision
TOTAL	322,3	351,5	326,6	93%	-24,9

Le taux de réalisation en crédits de paiements (CP) est le suivant :

Le taux de réalisation des crédits de paiement (dépenses décaissées) s'établit à 93 %, stable par rapport à l'exercice précédent. Ce taux varie selon les

enveloppes, avec 99 % pour le personnel, 86 % pour le fonctionnement et 65 % pour l'investissement.

1.2.1 Dépenses de masse salariale et plafond d'emplois

1.2.1.1 Niveau du plafond d'emplois

Le plafond d'autorisations d'emplois soumis au vote du conseil d'administration lors de la présentation du budget correspond au nombre d'emplois qu'il est prévu de rémunérer sur l'exercice en équivalent temps plein travaillé - ETPT (effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents et leur période d'activité dans l'année).

Il est rappelé que les emplois sous plafond de l'État sont financés par la subvention pour charges de service public (plafond 1) et les emplois hors plafond d'État sur des ressources propres (plafond 2).

Pour rappel, le plafond voté dans le cadre du budget rectificatif 2025 s'élevait à 3 113 postes équivalent temps plein travaillé avec un nombre d'emploi « Etat » à 2596.

La notification définitive 2025 étant arrivée après l'établissement du BR, le plafond « Etat » a été établi à 2 598. Cette augmentation est le solde entre des ajustements d'emplois PUPH en surnombre (-2) et la prise en compte d'une partie des postes transférées de la COMUE comptabilisés pour un 4 mois (+3) et de 4 contrats doctoraux (1,33).

Du compte financier 2024 au compte financier 2025, le nombre d'ETPT consommés global a progressé de + 37 avec un contraste entre les emplois « Etat » -44 et les emplois « établissements » +81.

Toutefois les réalisations 2025 restent inférieures au volume voté d'ETPT voté au BR. Cela s'explique par le nombre d'emplois créés en 2025 qui n'ont pas tous été mis en œuvre en 2025 ou seulement partiellement et les postes qui n'ont pu être pourvus au cours de l'exercice. Leur impact sera à constater en 2026

1.2.1.2 Dépenses de masse salariale

Les dépenses de personnel de l'établissement s'élèvent à 247,59 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour l'exercice. Elles restent inférieures à la prévision de 2,8 M€.

Comparées au réalisé de l'année précédente (239,9 M€), elles enregistrent

une augmentation de 7,2 M€, soit une progression d'environ 3 %.

L'enveloppe des dépenses de personnel se répartit comme suit :

- 217,26 M€ dédiés aux dépenses de personnels titulaires et contractuels de l'établissement (coût total employeur). Le niveau de réalisation est en hausse de 8,8 M€ par rapport au réalisé de l'année précédente, et en évolution de +3,8 M€ par rapport au dernier budget voté.
Cette évolution s'explique principalement par l'impact des mesures générales et catégorielles, incluant la dissolution de la COMUE, L'augmentation du CAS Pension de 4%, la revalorisation des doctorants, et des contrats étudiants ainsi que les variations du schéma des emplois.
- 6,18 M€ alloués aux dépenses financées sur contrats (personnels contractuels sur contrats de recherche et de formation). Ces dépenses affichent une diminution de -3,6 M€ par rapport au réalisé de l'année précédente, mais restent inférieures à la prévision estimée à -2,4 M€.
- 24,15 M€ consacrés aux heures complémentaires, vacances d'enseignement et administratives, ainsi qu'aux œuvres sociales. Ces dépenses, ventilées par composantes et directions centrales, sont en hausse de 2,5 M€ par rapport à l'année précédente, mais affichent une baisse de 4,2M€ par rapport à la dernière prévision votée.

DEPENSES					
AE					
En M€	CF 2024	BR 2025	CF 2025	Taux réalisation	Ecart exécution / prévision
PERSONNEL	240,4	250,4	247,6	99%	-2,8

L'écart à la prévision est de -2,8M€ sur les ressources propres des structures (soit un taux d'exécution de 99%).

1.2.2 Dépenses de fonctionnement

Les autorisations d'engagement (AE) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées au cours de l'exercice.

DEPENSES					
AE					
En M€	CF 2024	BR 2025	CF 2025	Taux réalisation	Ecart exécution / prévision
FONCTIONNEMENT	54,0	70,9	56,2	79%	-14,7

Le taux de réalisation en AE sur l'enveloppe fonctionnement s'établit à 79 %, dont 38 % au sein des composantes.

L'écart par rapport à la dernière prévision s'élève à -14,7 M€, principalement réparti entre la formation (-3,5 M€), la recherche (-3,9 M€) et le pilotage et support (-5,9M€).

Les dépenses de fonctionnement en crédits de paiement enregistrent une progression de 14 % par rapport à N-1, soit une augmentation de 6,6 M€, qui se répartit comme suit :

- +2,7M€ à la direction de la recherche, +2,4M€ dans les directions centrales et +1,5M€ en composantes.

63% de cette hausse correspond à des dépenses liées à des projets pluriannuels.

DEPENSES					
CP					
En M€	CF 2024	BR 2025	CF 2025	Taux réalisation	Ecart exécution / prévision
FONCTIONNEMENT	48,5	64,3	55,1	86%	-9,2

Le taux de réalisation des dépenses sur cette enveloppe en crédits de paiement s'établit à 86 % par rapport aux prévisions définitives, avec un taux de 42 % au sein des composantes.

Ces dépenses de fonctionnement à hauteur de 55,1M€ inclus 14 M€ liés à des projets pluriannuels (soit 25%).

En M€	CP
	Fonctionnement
	Ecart exécution /prévision
Formation initiale et continue	-2,1
Recherche	-3,6
Immobilier	3,4
Pilotage et support	-6,4
<i>Bibliothèques et documentation</i>	-0,03
<i>Étudiants</i>	-0,4
Total	-9,2

L'exécution reste en deçà des prévisions, avec un écart de -9,2 M€, principalement imputable à la formation (-2,1 M€), à la recherche (-3,6 M€) et au pilotage et support (-6,4 M€). En revanche, les dépenses de fonctionnement liées au patrimoine bâti affichent une sur-exécution de +3,4 M€ (dont +2,3 M€ liés aux fluides, +0,7 M€ pour les dépenses d'entretien et +0,3 M€ sur l'enveloppe de dépenses de Gros Entretien et Réparation (GER)).

1.2.3 Dépenses d'investissement

Le niveau de réalisation en AE pour l'investissement s'élève à 13,5M€. Il reste inférieur aux prévisions de 9,6 M€, correspondant à un taux de réalisation de 59 %.

Par ailleurs, il est également en retrait par rapport à N-1, où le montant constaté atteignait 15,8 M€, soit une baisse de 14 %.

DEPENSES					
AE					
En M€	CF 2024	BR 2025	CF 2025	Taux réalisation	Ecart exécution / prévision
INVESTISSEMENT	15,8	23,1	13,5	59%	-9,6

Le niveau de réalisation en AE pour l'investissement s'élève à 13,5 M€, répartis comme suit :

- 8,8 M€ dédiés aux opérations pluriannuelles d'investissement, enregistrant une sous-exécution de 4,9 M€ par rapport au BR 2025 au BR 2025 (liée essentiellement aux projets portés par la direction du patrimoine et de la direction de la transformation.). Ces dépenses concernent principalement :
 - 3,9 M€ pour les travaux
 - 1,3 M€ pour les projets de la direction des systèmes d'information
 - 2,1 M€ pour les projets de recherche
 - 1,2 M€ pour les contrats d'enseignement
- 4,7M€ alloués aux dépenses hors opérations pluriannuelles, avec une sous-exécution de 4,6 M€ par rapport aux prévisions (principalement identifiée sur les dépenses de travaux de maintenance/ entretien et sur les dépenses d'investissement de la direction de la recherche), incluant :
 - 3,3 M€ pour les travaux de maintenance des bâtiments
 - 0,4M€ pour les projets de la direction des systèmes d'information
 - Le solde est engagé au sein des composantes

Comparé à l'exercice précédent, le niveau des AE est en retrait de -2,3 M€ (15,8M€ contre 13,5M€). Cet écart résulte essentiellement d'engagements anticipés de marchés pluriannuels relatifs à des opérations de travaux, notifiés avant l'exercice en cours.

Le taux de réalisation en AE s'établit à 59 %, avec un taux de 41% au sein des composantes.

DEPENSES					
CP Investissement par destination					
En M€	CF 2024	BR 2025	CF 2025	Ecart exécution / prévision	Taux réalisation
Formation	1,1	1,7	1,5	-0,2	89%
Recherche	1,9	4,4	2,8	-1,6	63%
Bibliothèques et documentation	0,02	0,02	0,02	0,003	118%
vie étudiante	0,2	1,6	0,6	-1,0	40%
Immobilier (travaux)	28,2	26,3	15,1	-11,2	57%
Pilotage et support	2,1	2,8	3,9	1,1	139%
total	33,5	36,8	23,9	-12,9	65%

Sur cette enveloppe, la réalisation en crédits de paiement concerne principalement les projets pluriannuels, répartis comme suit :

- 15,1M€ dédiés aux opérations de travaux,
- 2,8 M€ alloués à la recherche,
- 3,9M€ pour les projets "Pilotage et support", dont 2,5 M€ portés par la direction des systèmes d'information.

L'écart à la prévision de -12,9 M€ s'explique principalement par le décalage de plusieurs projets d'investissement, notamment ceux portés par la direction du patrimoine et, dans une moindre mesure, certains projets de recherche, entraînant le report des décaissements correspondants :

- L'activité de recherche (écart à la prévision -1,6M€),
- L'immobilier (écart à la prévision -11,2€)

1.3 Opérations pluriannuelles

L'approche pluriannuelle repose sur un mode d'enregistrement en comptabilité budgétaire qui dissocie dans le temps le fait générateur (autorisations d'engagement - AE) de sa réalisation effective en décaissement (crédits de paiement - CP). Cette méthodologie permet une vision dynamique de l'exécution budgétaire, en favorisant une reprogrammation des crédits en fonction de l'avancée des projets et travaux.

Le montant total des opérations pluriannuelles, incluant les contrats de recherche, d'enseignement et les projets d'investissement, s'élève à 390,5 M€.

Le financement de ces opérations repose sur plusieurs sources :

- 150,5 M€ issus des encaissements attendus sur les contrats de recherche,
- 93,1 M€ provenant des contrats d'enseignement,
- 140 M€ financés par le rectorat et la région pour les projets pluriannuels de travaux,
- 44,5 M€ prélevés sur la trésorerie de l'établissement.

Sur l'exercice, les encaissements réalisés s'élèvent à 27,3 M€, répartis comme suit :

- 23 M€ pour les financements de contrats
 - 14,7 M€ pour la recherche
 - 8,3 M€ pour l'enseignement
- 4,2 M€ pour les travaux

L'écart à la prévision des recettes des opérations immobilières de +1,4 M€, résulte des travaux de rattrapage des bilans immobiliers réalisés conjointement avec la direction du patrimoine, la direction des affaires financières et l'agence comptable. Ces actions ont permis de sécuriser le financement des projets ad hoc (voir tableau ci-après).

- Recettes et dépenses des opérations pluriannuelles et écarts aux prévisions

Recettes en K€ - Variation Réalisé 2025/ BR 2025		
Projets immobiliers - Variations en (k€)	RE	Commentaires
Restructuration de l'étanchéité de la dalle	3 322	Impact Rattrapage bilans financiers
Médecine - restructuration	9 141	Impact Rattrapage bilans financiers
Médecine construction d'un bâtiment pour la recherche biomédicale	- 929	Décalage des décaissements impactant les recettes associées
Réorganisation des locaux du Bât P	905	Impact Rattrapage bilans financiers
Démolition/curage/désamiantage et rénovation énergétique Pavillon Clocher Campus Chérioux Vitry s/Seine	45	Nouveau projet
Rénovation énergétique clos et couvert Maison des étudiants Campus Centre	115	Impact Rattrapage bilans financiers
Rénovation énergétique clos et couvert Amphithéâtres Campus Centre	181	Impact Rattrapage bilans financiers
Rénovation énergétique clos et couvert BU Campus Centre	910	Impact Rattrapage bilans financiers
Création du campus Recherche Santé et Innovation Fontainebleau Caserne Damesme	134	Impact Rattrapage bilans financiers
RENOVATION ENERGETIQUE	650	Versement de l'avance
TOTAL	14 473	

Dépenses en M€ - Variation Réalisé 2025 / BR 2025			
Projets immobiliers -Variations en (k€)	AE	CP	Commentaires
Restructuration de l'étanchéité de la dalle	-1275	-1450	Projet livré en 2025, sous exécution liée au Litige en cours
Médecine - restructuration	-1411	-4213	AE : décalage des engagements sur 2026/2027 CP : décaissements lissés depuis 2022 selon calendrier de livraison de travaux - décalage sur 2026
Médecine construction d'un bâtiment pour la recherche biomédicale	73	-521	AE : une part des engagements 2026 réalisée en 2025 CP : décaissements lissés selon calendrier de livraison de travaux - décalage sur 2026/2027
Réorganisation des locaux du Bât P	24	-300	AE : une part des engagements 2026 réalisée en 2025 CP : décaissements lissés - décalage sur 2026
Rénovation énergétique clos et couvert Maison des étudiants Campus Centre	-311	-523	AE : décalage des engagements sur 2026/2027 CP : décaissements lissés selon calendrier de livraison de travaux - décalage sur 2026/2027
Rénovation énergétique clos et couvert Amphithéâtres Campus Centre	2	-125	AE : une part des engagements 2026 réalisée en 2025 CP : décaissements lissés selon calendrier de livraison de travaux - décalage sur 2026/2027
Rénovation énergétique clos et couvert BU Campus Centre	30	-434	AE : une part des engagements 2026 réalisée en 2025 CP : décaissements lissés selon calendrier de livraison de travaux - décalage sur 2026/2027
Création du campus des métiers de la santé et IUT Chérioux Vitry s/ Seine	-685	-100	Décalage du projet par rapport au calendrier initialement prévu Décalage des engagements (et CP) - Phase d'étude entamée
Création du campus Recherche Santé et Innovation Fontainebleau Caserne Damesme	102	-37	Projet en phase de préparation Démarrage des engagements/décaissement à compter de 2026 selon calendrier prévisionnel
Jacquard	-117	-120	Report en 2026
RENOVATION ENERGETIQUE	-522	-196	Projet en phase de préparation Démarrage des engagements/décaissement à compter de 2026 selon calendrier prévisionnel
TOTAL	-4 092	-8 098	

2 – Impact des réalisations sur l'équilibre financier et la soutenabilité budgétaire

2.1 Analyse de l'équilibre financier

2.1.1 Solde budgétaire

Le tableau 2 présente les dépenses en autorisations d'engagement (AE), les crédits de paiement (CP) et les recettes encaissées (RE). Il permet ainsi de déterminer le solde budgétaire généré par l'activité de l'établissement.

Le solde budgétaire est calculé par la différence entre les recettes budgétaires (RE) et les décaissements (CP).

À la clôture de l'exercice, ce solde est déficitaire, s'élevant à - 18,5 M€, alors qu'il était prévu à -25,2 M€. Ci-dessous pour illustrer, les agrégats **significatifs** des soldes budgétaires pour cet exercice.

Décomposition du Solde budgétaire

	RE	CP	SB : RE - CP
Opérations pluriannuelles	3,9	28,6	- 24,7
Composantes / Directions	18,5	12,3	6,2
TOTAL	22,4	40,9	- 18,5

L'écart constaté par rapport à la prévision s'explique par une sous-exécution des recettes (-18,2 M€), toutefois moins marquée que celle des dépenses (-24,9 M€), se décomposant comme suit :

Dépenses :

- -2,8 M€ sur la masse salariale (Cf. paragraphe 1.2.1.2),
- -9,2 M€ en fonctionnement (Cf. paragraphe 1.2.2),
- -12,9 M€ en investissement (Cf. paragraphe 1.2.3).

Recettes :

- -1,4 M€ sur la subvention pour charges de service public (Cf. paragraphe 1.1),
- -11,8 M€ en autres financements d'état et publics (Cf. paragraphe 1.1),
- -5,1 M€ en recettes propres (Cf. paragraphe 1.1),
- 0,1 M€ en autres ressources propres (Cf. paragraphe 1.1).

Cet écart à la prévision en recettes budgétaires et en crédits de paiements est présenté dans le tableau ci-dessous par structure, pour les écarts les plus significatifs :

Décomposition des écarts à la prévision RE et CP :

	RE - ECART CF 25 / BR 25	CP - ECART CF 25 / BR 25	SB : RE - CP
Opérations pluriannuelles	0,9	- 9,2	10,0
Composantes / Directions	- 19,0	- 15,7	- 3,3
TOTAL	-18,2	-24,9	6,7

Ce solde budgétaire déficitaire impacte la trésorerie, puisqu'il constitue l'un des éléments déterminant sa variation, aux côtés des opérations non budgétaires.

Il est important de souligner que le solde budgétaire reflète les encaissements et décaissements réalisés au cours de l'exercice, même si certaines opérations sont rattachées à un autre exercice en comptabilité générale. Cette différence explique l'écart entre le solde budgétaire et le solde comptable.

Enfin, le solde budgétaire est un indicateur intermédiaire de la variation de trésorerie, tout comme le solde des opérations pour compte de tiers. À l'instar des opérations budgétaires, les opérations non budgétaires impactent également le flux de trésorerie.

2.1.2 Opérations non budgétaires

Le solde budgétaire présenté dans le tableau 2 doit être complété par le solde des opérations non budgétaires, qui englobent les encaissements et décaissements recensés dans le tableau des opérations pour comptes de tiers.

Ces opérations concernent principalement :

- Des transactions effectuées au nom et pour le compte de tiers, sur lesquelles l'établissement ne dispose généralement d'aucune marge de manœuvre décisionnelle.
- D'autres encaissements et décaissements affectés aux comptes de tiers.

Le solde des opérations pour compte de tiers correspond à la différence entre les encaissements et les décaissements réalisés au cours de l'exercice. Pour cet exercice, les encaissements ont été inférieurs aux décaissements, entraînant un abondement sur la trésorerie de 1,87M€.

Par ailleurs, une partie des encaissements des opérations pour compte de tiers concerne les comptes d'attente, qui font l'objet de travaux d'apurement afin de rapprocher les encaissements antérieurs des titres correspondants.

2.1.3 La trésorerie

La combinaison des opérations budgétaires (-18.5 M€) et des opérations non budgétaires (1,87 M€) aboutit à un prélèvement sur trésorerie de -16,6M€. Cette variation porte le niveau de trésorerie à 63,6 M€ au 31/12/2025, soit l'équivalent de 75 jours de fonctionnement.

Ce montant représente les liquidités effectivement disponibles pour l'UPEC. La comptabilité budgétaire repose sur une approche orientée trésorerie, prenant en compte les flux d'encaissements et de décaissements. L'analyse de la trésorerie disponible, en lien avec les engagements financiers, vient ainsi compléter l'évaluation traditionnelle de la santé financière, généralement fondée sur le droit constaté.

La variation de trésorerie est détaillée dans le tableau d'équilibre financier et le tableau de la situation patrimoniale.

L'évolution infra-annuelle de la trésorerie, présentée dans la liasse budgétaire, montre que son point le plus bas a été atteint au mois de décembre, avec un niveau de 63,6M€.

2.2 Analyse patrimoniale et analyse de la soutenabilité financière

2.2.1 Analyse patrimoniale

La situation patrimoniale, dont la synthèse est présentée dans le tableau 6, retrace les évolutions observées en comptabilité générale, en intégrant les opérations enregistrées en droits constatés, qui ne sont pas nécessairement encaissées ou décaissées. Elle inclut également le financement des investissements.

Le résultat comptable s'établit à +2,58M€, soit un niveau supérieur de 2,4 M€ à celui prévu dans le BR 2025, qui anticipait un bénéfice de 0,2 M€.

L'écart entre le résultat prévisionnel et le résultat définitif s'explique notamment au niveau des flux encaissables et décaissables par :

- Une sous exécution des produits (-4M€, écart essentiellement ciblé sur les recettes liées aux contrats pluriannuels d'enseignement).
- Une sous-exécution très importante des charges (-8,6M€) et donc un écart à la prévision plus significatif, en particulier :
 - -5,3 M€ sur les charges de personnel
 - -3,3 M€ en fonctionnement dont :
 - -1,3 M€ au sein des directions centrales
 - -2 M€ au sein des composantes

Capacité d'autofinancement et financement des investissements :

La capacité d'autofinancement (CAF) reflète la capacité de l'université à dégager des flux financiers réels pour financer son cycle d'investissement. Elle correspond à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables et s'élève à 12,5M€.

Ce niveau permet à l'université de financer ses investissements sur ses ressources propres, couvrant 52 % des investissements en 2025. Ce taux est au-delà du seuil d'alerte ministériel de 20 % et du seuil de vigilance fixé à 30 %.

Outre la CAF, les investissements ont également été financés par des subventions d'investissement, à hauteur de 23,2M€.

Dépenses d'investissement et Fonds de roulement :

Les dépenses d'investissement pour cet exercice atteignent 24 M€, soit 12,9 M€ de moins que prévu au budget, en raison de retards dans la mise en œuvre de certains projets.

Au budget rectificatif, était prévu un prélèvement sur le fonds de roulement de -0,8 M€. Finalement, en tenant compte du niveau de la CAF et des investissements réalisés, la variation du fonds de roulement s'établit à +11,7 M€.

En 2025, un travail de rattrapage de production de bilans liés aux projets immobiliers a été mené sous la coordination conjointe de la direction du patrimoine, de la direction des affaires financières et de l'agence comptable. Cette initiative a permis de remonter le niveau de fonds de roulement, par la constatation du financement de ces opérations immobilières.

Ainsi, le fonds de roulement de l'établissement atteint 16,6 M€ pour cet exercice, ce qui correspond à 20 jours de fonctionnement.

2.2.2 Analyse de la soutenabilité financière

Analyse des restes à payer et soutenabilité financière

Les restes à payer correspondent à la différence entre les engagements souscrits (autorisations d'engagement - AE) au cours de l'exercice et des exercices précédents, et les paiements effectués (crédits de paiement - CP) sur ces engagements. Ils représentent les besoins de financement prévisibles liés aux engagements juridiques contractés et permettent d'anticiper les paiements à réaliser à partir des exercices suivants.

Cette notion, propre à la comptabilité budgétaire, se distingue de celle des charges à payer en comptabilité générale. Les charges à payer correspondent aux dépenses non encore réglées aux fournisseurs, incluant les services réalisés mais non encore payés, ainsi que les réceptions effectuées mais non encore enregistrées dans le système d'information.

Les restes à payer constituent un indicateur clé de la soutenabilité financière, car ils englobent l'ensemble des dettes fournisseurs, y compris les charges à payer, qui correspondent aux paiements les plus imminents.

État des Restes à Payer au 31 décembre

Au 31 décembre 2025, le stock global de restes à payer s'élève à 50,5 M€, décomposé comme suit :

- 59,8 M€ de flux de restes à payer en fin d'exercice 2024
- -9,5 M€ au titre de 2025, reflétant les paiements effectués

Cette variation est principalement liée aux décalages entre les autorisations d'engagement et les décaissements dans l'enveloppe d'investissement, notamment sur les projets du PPI et de la recherche.

Ce niveau de restes à payer doit être mis en perspective avec le niveau de trésorerie de 63,6 M€, ce qui le rend soutenable.

Situation financière et capacité de financement

Avec une variation de trésorerie négative de -16,6 M€, la situation financière de l'université reste stable.

Le niveau de trésorerie atteint 75 jours de fonctionnement à la fin de l'exercice 2025, garantissant ainsi une marge de sécurité financière pour l'établissement.

Conclusion :

L'exercice 2025 marque une étape importante dans la trajectoire de redressement engagée par l'établissement. Le compte financier s'inscrit dans une trajectoire financière dont les indicateurs clés sont au - delà des objectifs prévus dans le plan de retour à l'équilibre financier (PREF) voté en 2025.

En analyse budgétaire, le solde demeure déficitaire (-18,5 M€), il est significativement inférieur à la prévision initiale. Il résulte principalement de décalages calendaires et d'une programmation maîtrisée des investissements.

En analyse patrimoniale, le résultat bénéficiaire de +2,58 M€ et une capacité d'autofinancement de 12,5 M€, permettant de financer plus de la moitié des investissements sur ressources propres, traduisent une amélioration significative de la situation financière de l'établissement.

Les indicateurs de soutenabilité financière convergent et traduisent un redressement financier :

- Le fonds de roulement progresse pour atteindre 20 jours de fonctionnement.
- Le ratio qui mesure le poids des charges de personnel rapportées aux produits encaissables, s'établit à 75 %, nettement en dessous du seuil de vigilance fixé à 82 %. Cet indicateur confirme la maîtrise progressive de notre trajectoire de masse salariale, dans un contexte pourtant marqué par des mesures nationales et des contraintes exogènes.
- La trésorerie s'établit à 63,6 M€ au 31 décembre 2025, soit 75 jours de fonctionnement. Ce niveau assure à l'établissement une capacité à faire face à ses engagements et à absorber les décalages de financement liés aux projets pluriannuels.

Le compte financier est établi par l'agent comptable.

Les états présentés au vote du conseil d'administration sont les suivants (article 211 du décret GBCP) :

- Tableaux des autorisations d'emploi et des autorisations budgétaires en exécution (tableaux 1 et 2)
- Tableau d'équilibre financier en exécution (tableau 4)
- Tableau de situation patrimoniale présentant les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret GBCP (tableau 6)
- Tableaux des opérations pluriannuelles (tableau 9 / propre au EPSCP /arrêté du 18 décembre 2015).